

SALLES-CURAN



2
0
2
3



BULLETIN MUNICIPAL



SOMMAIRE

- Etat civil 2022	6
- Tarifs des services publics pour 2023	7
- Le Droit de Prémption Urbain, c'est quoi ?.....	8
- Les autorisations d'urbanisme	9-10
- Le tri évolue	11
- Les Recettes Zéro déchets	12
- Délestage électrique	13
- Eclairage public	14
- Cinéma au Grenier de Monsieur	15
- Recensement de la population	16
- Délivrance de pièces d'identité	17
- Infos pratiques	17
- Petite Enfance	18
- Les finances communales	19-22
- Les travaux du Conseil Municipal	23-45
- Les réalisations 2022	46-47
- Les projets	48
- La Parole aux Associations	49-95

Le mot du Maire

A l'aube de cette nouvelle année j'ai plaisir à vous retrouver au travers de ce bulletin municipal qui retrace l'activité de la Commune au cours de l'année passée et les projets qui vont voir le jour au cours de cette année et des années à venir.

Je souhaite tout d'abord vous adresser mes meilleurs vœux pour vous et vos familles, des vœux de santé pour vous et vos proches, de bonheur dans votre quotidien et de réussite dans vos entreprises. Que 2023 nous apporte de la sérénité dans nos vies respectives.

2022 s'est achevée sur fonds de crise et de difficultés financières pour une large part de la population, mais également de guerre en Ukraine.

Souhaitons que cette nouvelle année permette d'évoluer vers plus de positivité.

L'épidémie de Covid a largement modifié nos habitudes et nous n'avons pas pu organiser de cérémonies de vœux pendant deux ans ni de repas pour nos aînés. Au mois de décembre nous avons fait le choix de réunir les personnes de plus de 65 ans qui l'ont souhaité pour un repas amical. En ce début d'année nous avons pu programmer à nouveau la Cérémonie des Vœux, un moment d'échange et de convivialité. Toutes ces rencontres nous permettent de renouer avec les traditions et de retrouver une vie « normale ».

2022 a été une année difficile dans bien des domaines, mais nous avons réussi à tenir nos objectifs. Nous avons finalisé les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes de Salles-Curan qui permettent une occupation des locaux plus confortable de par la température constante qui y est programmée, tout en étant moins couteuse pour la collectivité. Par ailleurs, la 1^{ère} tranche d'aménagement bourg centre s'est terminée juste avant l'été. La Rue de la Confrérie propose un aménagement harmonieux et sécuritaire pour les circulations piétonnes et automobiles. De plus, l'accessibilité aux commerces prise en compte dans le projet facilite l'entrée dans les différents commerces.

Les différentes associations ont pu reprendre leurs activités et même les développer pour répondre à de nouvelles demandes. Que les bénévoles soient ici remerciés pour leur investissement dans l'animation de notre commune.

Pour 2023, l'aménagement du village va se poursuivre au travers d'une 2^{ème} tranche qui prendra en compte la Rue Eugène Viala et la liaison avec la Place de la Charmille. Une 3^{ème} tranche suivra avec l'aménagement de la Place de la Mairie. Ces travaux sont phasés en tenant compte des finances de la commune et de la volonté d'impacter le moins possible le contribuable.

Il est aussi envisagé d'allouer de nouveaux locaux à la bibliothèque après réalisation de travaux d'aménagement à la salle vitrée située sous la mairie.

Parmi les travaux à réaliser, il faut également prévoir le remplacement des pontons des Vernhes qui sont fortement endommagés et ne répondent plus aux normes de sécurité.

Les projets vont s'étoffer au fur et à mesure des besoins qui vont se faire jour ou s'imposer à nous.

Je tiens à remercier l'investissement de chacun dans le fonctionnement des associations, des services à la personne, des services d'urgence et de secours.

Commerçants, Artisans, Professions libérales, professionnels de santé, Agriculteurs, Acteurs économiques de tous les secteurs, vous apportez tous votre pierre à l'édifice pour que notre commune avance et propose tous les services à la population, contribuant ainsi à une qualité de vie appréciée de tous et enviée par beaucoup.

Je remercie les élus pour leur implication, le personnel communal pour le travail effectué au service de vous tous.

Je souhaite qu'ensemble nous puissions poursuivre nos actions pour l'amélioration du cadre et de la qualité de vie de chacun d'entre nous.

Je tiens à vous remercier TOUS pour l'élan de générosité dont vous avez fait preuve lorsque nous avons proposé, au tout début du conflit en Ukraine, une collecte. La quantité de produits collectés et acheminés vers ce pays témoigne de votre sens du partage et de la sensibilité que vous avez devant cette guerre abominable. Un grand MERCI pour tous ces gens qui ont pu bénéficier d'un peu de douceur et de confort grâce à vous.

En ce début d'année la Commune de Salles-Curan va être recensée. Vous allez être visité par un agent recenseur qui vous proposera d'effectuer la démarche sur Internet ou de remplir des formulaires. Il pourra vous aider si vous le souhaitez. Il s'agit d'une obligation, nous vous remercions donc de réserver le meilleur accueil à l'agent qui vous rendra visite. Je vous précise que les agents sont soumis à la confidentialité des informations recueillies.

J'ai une pensée pour ceux qui ont été touchés par la maladie ou le deuil au cours de cette année et je les assure de toute ma compassion.

Pour 2023 je vous souhaite une bonne et heureuse année pour vous et vos familles.

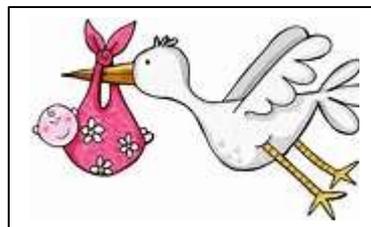
Maurice COMBETTES,



Etat civil 2022

Naissances

- BRU Andréas 08.04.2022
- BRU Paul 08.07.2022
- DOUZIECH Timéo 08.06.2022
- FRAYSSINHES Clara 26.01.2022
- FRAYSSINHES Dylan 28.03.2022
- LABIT Maho 01.12.2022
- LE RICHE Marceau 30.06.2022
- SORIGNET Lyana 18.03.2022



Décès

- CASTELBOU Louis 30.03.2022 (Résidence Beau Soleil)
- FAU Gérard 10.10.2022
- GAUBERT Anne-Marie épouse LABIT 19.03.2022
- GAUBERT Danielle Veuve GAUZY 12.02.2022
- GLEIZE Maurice 17.05.2022
- NAYRAL Roger 25.04.2022
- POLLET Marie-Louise épouse JAUBERT 11.12.2022 (Résidence Beau Soleil)
- SARRET Marie-Rose 30.10.2022 (Résidence Beau Soleil)
- TERRAL Gabrielle Veuve DELMAS 13.11.2022
- VAYSETTES Josselyne épouse GUIBBAL 25.09.2022



Tarifs des services publics pour 2023

Salle des fêtes (Salles-Curan – Les Canabières – Bouloc)		
- Caution		300.00 €
- Chauffage		50.00 €
- Mobilier :		
• Tables + 10 chaises (hors location salle des fêtes)		5.00 €
• Chaises		Caution de 500 €
- Location salle des fêtes de Salles-Curan		100.00 €
- Location salle des fêtes des Canabières		80.00 €
- Location salle des fêtes de Bouloc		50.00 €
- Séminaire (la journée) sans chauffage		80.00 €
- Séminaire (la journée) avec chauffage		150.00 €
- Associations locales		Gratuit
Cimetière	Achat terrain (le m ²)	10.00 €
Colombarium		
- Case pour une durée de 10 ans		100.00 €
- Case pour une durée de 15 ans		150.00 €
Droits de place		
- Foires et marchés du 01.07 au 31.08		1.50 € le ml
- Déballages hors foires et marchés :		
• Commerçants et foraine		14.00 €
• Camions (toute l'année)		100.0
• Cirques (01.07 au 31.08)		25.00
• Marché de Noël (emplacement)		15.00
Pont bascule	La pesée jusqu'à 20 tonnes	1.00
-	La pesée jusqu'à 50 tonnes	4.00
Photocopies	Copies administratives	0.18 €
-	Copies grand public	0.30 €
Cantine : le repas		3.70 €
Garderie : par garderie et par enfant		1.00 €
Pontons de la Anse et des Vernhes		
	* saison complète (juin – juillet – août)	260.00 €
	* mensuel	150.00 €
	* hebdomadaire	50.00 €
	* journalier	9.00 €
-	hors saison (par mois)	50.00 €
Assainissement		
-	Part fixe	85.00 €
-	Part proportionnelle	1.40 € /m ³
-	Branchement sur le réseau jusqu'à 5 mètres de canalisation	800.00 €
-	Branchement sur le réseau au-delà de 5 mètres de canalisation	100.00 € le mètre supplémentaire
Maison de santé rurale		
-	Vacation dans locaux professionnels la demi-journée	12.00 €
-	Semaine appartement T1	70.00 €
-	Mois appartement T1	280.00 €
-	Semaine appartement T1 Bis	70.00 €
-	Mois appartement T1 Bis	280.00 €
-	Semaine appartement T3	125.00 €
Aire Camping-cars		
-	La vidange	5.00 €
-	Par tranche de 24 h	13.00 €

Le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) c'est quoi ?

Si vous souhaitez vendre un bien situé dans une zone de préemption définie par la mairie (zone U au PLUi), vous devez en priorité proposer la vente à la mairie. C'est ce qu'on appelle le Droit de Préemption. Ces zones permettent à la mairie de réaliser des opérations d'aménagement urbain d'intérêt général. Vous n'êtes donc pas libre de vendre votre bien à la personne de votre choix. Les biens pouvant être préemptés par la mairie sont les maisons individuelles, immeubles et terrains.

Quelles sont les zones concernées ?

Les zones à préempter doivent avoir pour objectif la réalisation d'opérations d'aménagement urbain d'intérêt général.

Il peut s'agir des opérations suivantes :

- Création d'équipements collectifs
- Création de logements sociaux
- Lutte contre l'insalubrité
- Renouvellement urbain

Quelle est la démarche ?

Au moment de la vente, votre notaire doit s'assurer de l'existence d'un éventuel droit de préemption de la mairie.

S'il existe effectivement un droit de préemption de la mairie sur votre bien, le notaire doit vous en avertir.

Le notaire devra alors remplir une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) et l'adresser à la mairie.

Une fois que la mairie a reçu la DIA, elle peut décider de ne pas acheter le bien ou accepter la vente à vos conditions ou en renégociant les conditions de vente.

Renonciation de la mairie

La mairie peut décider de renoncer à l'achat dans un délai de 2 mois à partir de la réception de la DIA. Dans ce cas, la renonciation est définitive. Vous pouvez alors vendre votre bien à l'acheteur de votre choix.

L'absence de réponse durant un délai de 2 mois à partir de la réception de la DIA équivaut à un refus de préempter.

Acceptation de la mairie

La Collectivité peut décider d'acquérir le bien aux conditions proposées par le propriétaire. Les parties signent alors un acte notarié de transfert de propriété dans les 3 mois de l'accord. La Collectivité dispose d'un délai de 4 mois à partir de la décision d'acquérir pour régler le prix.

La Collectivité peut proposer un prix inférieur. Le propriétaire a alors 2 mois à compter de la réception de cette offre pour notifier à la collectivité soit qu'il accepte le prix proposé, soit qu'il maintient son offre, soit qu'il renonce à la vente. A défaut d'accord sur le prix, la collectivité peut saisir le juge de l'expropriation pour obtenir la fixation judiciaire du prix.

Pour la Commune de Salles-Curan, le Maire a délégation pour faire valoir le droit de préemption, cependant, dans un souci de transparence, c'est le conseil municipal qui prends la décision par délibération.

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la Commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet il faut déposer : une demande de permis de construire, une demande de permis d'aménager ou une déclaration préalable. Pour tout projet immobilier il est conseillé de déposer une demande de Certificat d'Urbanisme.

Certificat d'urbanisme (C.U.)

Le Certificat d'Urbanisme est un document d'information, ce n'est pas une autorisation. Il en existe deux types :

- C.U. d'information : donne les règles d'urbanisme
- C.U. opérationnel : renseigne sur la faisabilité d'un projet. Ce type de demande est recommandé en cas d'acquisition d'un bien immobilier ou d'une opération de construction.

Le délai d'instruction est de deux mois

REPUBLICQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 13410*07

Demande de certificat d'urbanisme

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez connaître les règles applicables en matière d'urbanisme sur un terrain.
- vous souhaitez savoir si l'opération que vous projetez est réalisable.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

C	U	Dpt	Commune	Année	N° de dossier
---	---	-----	---------	-------	---------------

La présente déclaration a été reçue à la mairie

Cachet de la mairie et signature du receveur

le / /

Déclaration Préalable de Travaux (D.P.)

Une D.P. est obligatoire pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La D.P. peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination (ravalement de façade, changement ouvertures, transformation d'un garage en habitation, abri de jardin, piscine en fonction de la superficie, clôture, mur, installation de panneaux photovoltaïque, ...). Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles.

Le délai d'instruction est d'un mois qui peut être prolongé par le service instructeur.

L'affichage de la D.P. sur le terrain est obligatoire dès la notification de l'arrêté.

L'affichage doit rester en place pendant toute la durée du chantier et être visible de l'extérieur. Les renseignements figurant sur votre panneau d'affichage doivent être lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public.

Vos voisins peuvent faire un recours gracieux auprès du maire, à partir du 1^{er} jour d'affichage sur le terrain et pendant 2 mois. En l'absence d'affichage, ils peuvent contester l'autorisation encore 6 mois après l'achèvement des travaux.

La D.P. a une durée de validité de 3 ans. Elle est périmée si vous n'avez pas commencé les travaux dans les 3 ans ou si passé ce délai vous les interrompez plus d'un an. Elle peut être prorogée.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 13404703

Déclaration préalable Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

Ce document est adressé par le titulaire en charge de l'urbanisme.

1 Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par le rattachement compétent pour la recevoir.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous effectuez un aménagement (aménagement, compte, annexe ou abri), sans accord de gestion de voisinage...
- de fortes importances soumis à simple déclaration.
- vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration.

Pour savoir précisément à quelle(s) formulaire(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (ADAU) disponible sur internet service public.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D - P

Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

Cachet de la mairie et signature du receveur

Permis de construire (P.C.)

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m². Il est obligatoire pour certains travaux d'extension des bâtiments existants et pour leur changement de destination. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire nécessitent en principe une D.P.

Construction d'une maison d'habitation de plus de 20 m²

Le recours à un architecte est obligatoire pour élaborer les plans de votre construction si sa surface de plancher dépasse 150 m². Le permis de construire est accordé si les travaux projetés sont conformes aux règles d'utilisation des sols, d'implantation, de destination, de nature, d'architecture, de dimensions, d'assainissement des constructions et d'aménagement de leurs abords.

La construction projetée doit respecter les règles du PLU en vigueur.

La mairie peut accepter ou refuser votre demande. Elle peut également suspendre sa décision (sursis à statuer).

Le permis de construire a une durée de validité de 3 ans.

Il est périmé si vous n'avez pas commencé les travaux dans les 3 ans ou si, passé ce délai, vous les interrompez plus d'un an. Le délai peut être prorogé 2 fois pour 1 an.

L'affichage du permis de construire sur le terrain est obligatoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 13406710

Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions

Ce document est adressé par le titulaire en charge de l'urbanisme.

1 Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par le rattachement compétent pour la recevoir.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous construisez une seule maison individuelle ou ses annexes.
- vous agrandissez une maison individuelle ou ses annexes. Vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.

Pour savoir précisément à quelle(s) formulaire(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (ADAU) disponible sur internet service public.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

P - C

Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National

Le tri sélectif évolue

Depuis le changement de consignes de tri en novembre 2021, la part d'emballages collectés augmente et celle des sacs noirs diminue. Un basculement possible grâce à tous les Aveyronnais qui s'engagent petit à petit dans ce nouveau geste.

2021 : - 59.6 kg/habitant de poubelles jaunes
- 223.5 kg/habitant de poubelles noires

2022 : - 63.8 kg/habitant de poubelles jaunes (+4.2 kg/hab soit + 7 %)
- 208.8 kg/habitant de poubelles noires (- 14.7 kg/hab soit -6.6 %)



Le SYDOM gère le traitement des déchets, en lien avec 282 communes des 18 collectivités adhérentes et le Conseil Départemental. Il agit selon les principes de proximité et de solidarité départementale avec pour leitmotiv la maîtrise des coûts pour le contribuable. Au quotidien, le SYDOM assure le traitement des déchets produits par plus de 272 000 habitants.

Ses missions :

- Le regroupement et transport des déchets ménagers vers les sites de traitement
- La valorisation par le recyclage des emballages ménagers et des papiers correspondant aux sacs jaunes
- Le traitement des déchets résiduels, c'est-à-dire les déchets collectés dans les sacs noirs.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Lévézou Pareloup c'est la communauté de communes qui assure la collecte des déchets et les achemine vers les centres de tri. C'est donc la Communauté de Communes qui collecte la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

LES RECETTES Zéro Déchets

Les tablettes lave-vaisselle

(un bac à glaçons)

Ingrédients :

- 30 g de bicarbonat de soude
- 30 g d'acide citrique
- 30g de cristaux de soude
- 30 g de gros sel
- eau

Mélanger tous les ingrédients et ajouter un tout petit peu d'eau. La consistance doit être sableuse.

Déposez ensuite la pâte dans le bac à glaçons, tasser avec un bouchon de liège et laisser sécher à l'air libre une bonne heure. Conserver ensuite dans un récipient hermétique

La poudre lave-vaisselle

(25 lavages environ)

Ingrédients :

- 200 g de cristaux de soude (anhydre, sinon la poudre devient compacte)
- 150 g de percarbonate de soude
- 200 g d'acide citrique

Mélanger et conserver dans un récipient hermétique.

Une cuillère à soupe rase suffit pour un cycle de lavage

Le Dentifrice (10 minutes)

Ingrédients :

- 21 g d'hydrolat de citron (ou d'eau)
- 9 g de glycérine végétale
- 1 g de gomme de Guar
- 14 g d'eau
- 12 g de carbonate de calcium (ou blanc de Meudon)
- Facultatif : 1 g de bicarbonate de soude (à éviter pour les enfants)

Dans un 1^{er} bol, mélanger l'hydrolat de citron (ou l'eau), la glycérine végétale, la gomme de Guar. Fouetter rapidement pour éviter les grumeaux.

Dans un 2^{ème} bol, mélanger l'eau, le carbonate de calcium (ou blanc de Meudon), le bicarbonate de soude.

Mélanger les contenus des 2 bols. Ajouter 8 gouttes d'huiles essentielles de menthe des champs (ou 6 gouttes d'huiles essentielles de citron pour les enfants). Verser dans un contenant en verre ou dans un tube souple. (conservation 1 à 2 mois)

Produit nettoyant multi-usages

Ingrédients :

- 2 /3 d'eau
- 1/3 de vinaigre blanc
- Facultatif : 5 à 10 gouttes d'huiles essentielles (lavandin, citron, eucalyptus)

Mélanger tous les ingrédients dans un flacon. Secouer et utiliser pour nettoyer la cuisine, la salle de bain, les toilettes, etc

Le Déodorant (5 minutes)

Ingrédients :

- 50 g d'huile de coco chauffée au bain marie pour la rendre liquide
 - 30 g de bicarbonate de soude
 - 20 g de fécule de maïs
 - 5 gouttes d'huile essentielle de lavande
 - 5 gouttes d'huile essentielle de palmarosa
 - facultatif : 5 g de cire d'abeille pour que le déodorant reste solide lorsqu'il fait chaud
- Mélanger tous les ingrédients dans un bol
Verser dans un pot en verre et laisser refroidir 15 minutes au réfrigérateur pour que le déodorant durcisse. Se conserve 4 à 6 mois à température ambiante.

DELESTAGE ELECTRIQUE Hiver 2022-2023

De quoi s'agit'il ?

Dans le contexte de crise énergétique, la consommation d'électricité pourrait être supérieure à la production malgré les efforts collectifs de sobriété énergétique.

En dernier recours, une solution appelée « Délestage » permet de réaliser **des coupures temporaires, d'une durée de 2 heures, maîtrisées et localisées par zone géographique, au moment des pics de consommation d'électricité le matin de 8 h à 13 h et le soir de 18 h à 20 h.**

Ce dispositif est activé à la demande de RTE (gestionnaire du réseau de transport) et mis en place par Enedis (gestionnaire du réseau de distribution) directement sur le réseau électrique moyenne tension.

Rendez-vous sur le site www.moncowatt.fr pour vous inscrire à l'alerte « vigilance coupure » et participer aux actions de sobriété à travers des éco-gestes.

En pratique :

Je n'ai pas accès à Internet : je peux appeler le 09 70 82 00 70 (serveur vocal)

Mesures de précaution à prendre :

- Ne pas utiliser l'ascenseur
- Limiter l'ouverture de votre frigo et des fenêtres pendant la coupure
- Prudence lors de l'utilisation de bougies
- Ne pas recourir à des solutions d'alimentation électrique non sécurisées
- Ne pas manipuler le disjoncteur ni le compteur pendant la période de coupure

Bon à savoir :

- Les techniciens d'Enedis ne sont pas impliqués dans le cadre des coupures temporaires liées au passage de l'hiver, elles seront réalisées à distance
- Ces potentielles coupures temporaires ne sont pas effectuées via le compteur électrique
- La réalimentation électrique s'effectuera automatiquement à distance sans aucune action de votre part

ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public est une compétence communale accompagnée par le Syndicat d'Énergies de l'Aveyron (SIEDA). Les communes adhérentes, telles que Salles-Curan bénéficient d'un inventaire précis, d'un contrat de maintenance et de programmes spécifiques de travaux et de financement. Le SIEDA agit pour le compte de 245 communes adhérentes représentant un parc de plus de 52 800 foyers lumineux en Aveyron.

L'éclairage public ce sont :

- Des travaux d'extension
- L'éclairage des stades ou autres structures sportives,
- Des travaux de rénovation
- Des travaux de valorisation du patrimoine par la lumière

Les communes bénéficient de contrats de maintenance, ce qui permet de rationaliser les coûts, de mutualiser les moyens techniques et humains, d'améliorer la planification et le suivi des opérations, de garantir la sécurité des installations.

L'objectif est aujourd'hui de réduire la consommation d'électricité et l'éclairage public est un levier d'action pour les Collectivités. Depuis plusieurs années nous travaillons sur l'amélioration de la qualité de l'éclairage en réduisant les nuisances lumineuses. Des éclairages à leds ont été installés sur plusieurs secteurs : Rue des Salièges, tour de ville de Salles-Curan.

Une autre manière de réduire la consommation électrique est d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit. C'est la décision prise par le Conseil Municipal, qui a demandé au SIEDA de prévoir une extinction de 23 H à 6 H sur tous les secteurs équipés d'horloges permettant cette programmation. Ainsi toute la commune ne sera pas concernée dans un premier temps, mais seulement les secteurs équipés d'horloges astronomiques.

Avant la mise en place effective de l'extinction, des panneaux seront apposés pour prévenir les usagers de l'extinction et des horaires.

La décision d'extinction est réversible. Si cette solution pose notamment des problèmes de sécurité, elle pourra être réévaluée.



CINEMA AU GRENIER DE MONSIEUR



Toutes les fins de semaines Ciné 12 propose trois séances d'un film récent :

Vendredi à 20h30

Samedi à 20h30

Dimanche à 17h

Pendant les vacances scolaires des programmations sont faites pour les jeunes et les enfants en après-midi alternativement à 14h30 et à 17h.

Il s'agit toujours de films récemment sortis en salle.

Les écoles du territoire et le collège bénéficient de séances dans le cadre du dispositif « ECOLE ET CINEMA ».

Le Club des Sapins Argentés a sollicité le projectionniste pour une séance.

Les autres associations qui le souhaitent peuvent, en se rapprochant du projectionniste proposer des programmations à leurs adhérents.

La salle du Grenier de Monsieur peut également être utilisée pour des conférences ou des réunions. La réservation est à effectuer auprès du secrétariat de mairie.





Le recensement de la population aura lieu cette année sur la Commune de SALLES-CURAN, du 19 janvier au 18 février 2023 inclus.

Le recensement c'est une enquête statistique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de la commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des Communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique du territoire. Elles permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc) de programmer des actions à développer.

Cette enquête est réalisée tous les cinq ans, elle a été retardée d'un an en raison des conditions sanitaires.

Le recensement est un devoir civique.

Un agent recenseur vous rendra visite et vous proposera de répondre, soit en complétant des imprimés dont il assurera la collecte, soit sur internet sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr qui sera ouvert dès le 19 janvier 2023. Les codes d'accès vous seront prochainement communiqués par l'agent recenseur.

Les réponses sont strictement confidentielles. Elles sont collectées par l'INSEE pour établir des statistiques anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

L'agent recenseur est soumis au secret professionnel.

Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous demanderaient un paiement.

Nous vous remercions pour votre participation et pour l'accueil que vous saurez réserver à nos agents recenseurs.



DELIVRANCE DES PIECES D'IDENTITE

18 communes du Département de l'Aveyron sont équipées d'un dispositif de recueil pour la réalisation de Passeports et de Cartes d'Identité. La Commune de SALLES-CURAN bénéficie de cet équipement.

En 2022 nous avons reçu plus de 3 000 demandes de pièces d'identité.

Nous recevons un public venu des quatre coins du Département, mais également des Départements limitrophes (Hérault, Gard, Tarn, Haute Garonne)

Pour pouvoir répondre à la demande, mais aussi la limiter pour pouvoir accomplir toutes les autres tâches, le secrétariat reçoit sur rendez-vous pour toute demande de pièce d'identité.

L'Agence Nationale des Titres Sécurisés nous indique que le nombre de demandes va continuer à augmenter en passant de 9 millions de titres délivrés en 2022 à 14 millions en 2023.

Pour renouveler votre Carte Nationale d'Identité ou votre passeport n'oubliez pas de prendre rendez-vous.

**_*_*_*_*_

Infos pratiques

Agence Postale Communale : ouvert du lundi au samedi de 10h à 12h30

Déchetterie :

- mardi de 9h à 12h
- jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- samedi de 9h à 12h

Distribution de sacs poubelles deux fois par an (2 rouleaux jaunes - 1 rouleau noir) pas de réapprovisionnement en sacs noirs en dehors des distributions.

Si vous n'avez pas pu récupérer votre dotation au cours des distributions, possibilité de la récupérer au secrétariat de mairie.

PETITE ENFANCE



Les Micro Crèches

Les Micro Crèches du Lévezou (Flavin, Pont de Salars et Salles Curan) accueillent les enfants jusqu'à 3 ans avec une capacité de 10 enfants/heure. Elles sont ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Les professionnels petite enfance accueillent et accompagnent les enfants au quotidien afin de veiller à leur bien être en respectant les rythmes individuels des siestes, les repas et les besoins de chaque enfant.

Peinture, pâte à sel, activités psychomotrices, jeux extérieurs, sensibilisation à la lecture, à la musique... sont des exemples d'activités proposés. La directive pédagogique est d'offrir à l'enfant un panel diversifié d'activités d'éveil.

C'est aussi un lieu d'échanges et de communication entre les parents et une équipe de professionnels qui se donne pour mission d'impliquer les parents dans le fonctionnement de la structure.

Le Relais Petite Enfance

Le RPE du Lévezou est itinérant sur 5 communes : Pont de Salars, Flavin, Arvieu, Villefranche de Panat et Vezins du Lévezou.

L'animatrice vous accueille le mardi, mercredi et vendredi matin lors des haltes jeux (9h30 à 11h30) ouvertes à tous les enfants accompagnés d'un adulte. L'objectif étant la rencontre, l'échange et la convivialité. Le mercredi après-midi de 13h à 16h30 au bureau à Pont de Salars, une permanence administrative est ouverte aux assistants maternels et parents afin de les informer, conseiller et orienter.

Afin de découvrir le planning et les événements organisés par le RAM, cf le lien ci-dessous :

<https://sites.google.com/view/ramlevezou/accueil> *Service gratuit et sans inscription*

Pour toutes informations, Micro crèches

Route du Mont – 12410 SALLES CURAN – 05 65 69 72 91

RAM – 34 Avenue de Rodez 12290 Pont de Salars – 05 65 62 16 61 ou ramlevezou@gmail.com

LES FINANCES COMMUNALES

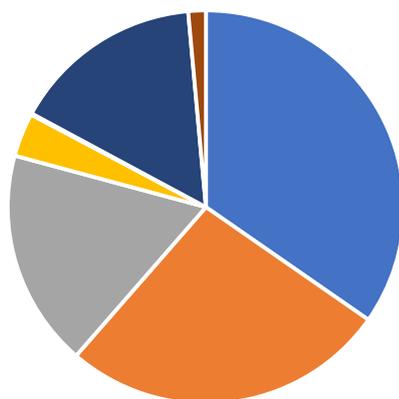
Elles sont gérées au travers de plusieurs budgets :

- Budget principal
- Budget annexe Assainissement
- Budget annexe lotissement la Devèze
- Budget annexe lotissement l'Entente
- C.C.A.S.

Les budgets prévisionnels sont votés tous les ans au mois d'avril.

Budget principal 2022

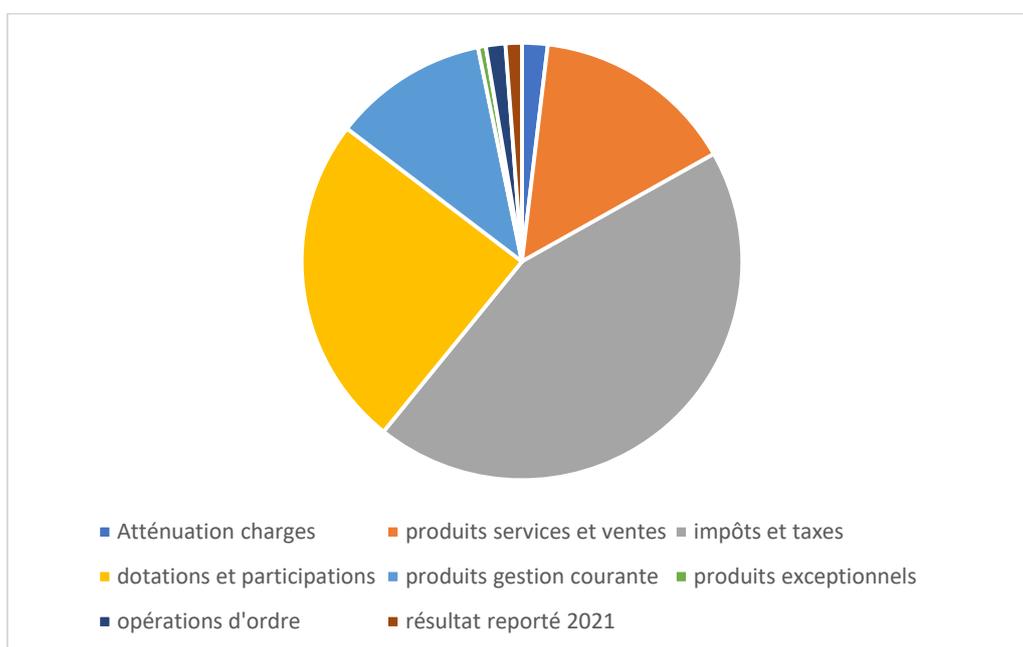
Dépenses de Fonctionnement	Prévisions	Réalisations
Charges à caractère général	637 500.00	627 300.95
Charges de personnel, frais assimilés	435 450.00	426 251.87
Atténuation de produits		
Autres charges de gestion courante	315 217.78	307 096.17
Charges financières	63 350.00	65 337.88
Charges exceptionnelles	1 500.00	
Dotations provisions semi-budgétaires	333.00	333.00
Dépenses imprévues	90.36	
Virement à la section d'investissement	275 000.00	
Opération d'ordre transfert entre section	25 187.00	27 905.00
TOTAUX	1 755 628.14	1 454 224.87



- Charges générales
- charges personnel
- charges gestion courante
- charges financières
- charges exceptionnelles
- dot semi budgétaires
- Virement section investissement
- opérations d'ordre

Recettes de Fonctionnement	Prévisions	Réalisations
Atténuation de charges	33 000.00	36 459.92
Produits services, domaine et ventes	262 236.00	312 112.30
Impôts et taxes	772 359.04	783 421.38
Dotations et participations	431 778.18	447 480.18
Autres produits de gestion courante	200 000.00	286 622.40
Produits exceptionnels	10 000.00	11 482.79
Opérations d'ordre transfert entre section	25 187.00	25 187.00
Résultat reporté 2021	21 067.92	21 067.92
TOTAUX	1 755 628.14	1 925 116.89

Résultat 2022 : Excédent de fonctionnement 469 609.02



Section d'investissement DEPENSES	R.A.R. 20221	Propositions 2022	Total prévisions	Réalisations
Opération : Matériel		37 000.00	37 000.00	2 870.40
Opération : Eclairage public		5 000.00	5 000.00	0
Opération : Voirie Communale	30 000.00	10 000.00	40 000.00	23 283.07
Opération : Transactions foncières	10 000.00		10 000.00	3 361.20
Opération : Grosses réparations bâtiments communaux	520 000.00	90 000.00	610 000.00	537 633.30
Opération : Aménagement village	399 000.00	280 000.00	679 000.00	719 498.73
Capital emprunt		208 000.00	208 000.00	198 255.52
Dépôt et cautionnements				1 128.74
Dépenses imprévues		332.70	332.70	
Opérations d'ordre entre sections		25 187.00	25 187.00	25 187.00
Solde d'exécution négatif 2021		259 533.31	259 533.31	259 533.31
TOTAUX	959 000.00	889 866.01	1 848 866.01	1 770 751.27

Section d'investissement RECETTES	R.A.R. 20221	Propositions 2022	Total prévisions	Réalizations
Opération : Matériel			26 000.00	
-Etat		17 000.00		
-Région		5 000.00		1 600.00
-Département		4 000.00		
Opération : Grenier de Monsieur - Région	10 000.00		10 000.00	
Opération : Transactions foncières				2 718.00
Opération : Grosses réparations bâtiments communaux			319 000.00	256 171.72
-Etat	169 000.00			126 010.72
-Région	50 000.00			35 000.00
-Département	100 000.00			95 161.00
Opération : Aménagement village			554 343.00	411 105.85
-Etat	265 000.00			212 818.95
-Région	100 000.00	1 343.00		47 211.90
-Département	28 000.00	100 000.00		127 625.00
-SIEDA				23 450.00
-Leader fonds Européens		60 000.00		
Emprunt		426 000.00	426 000.00	400 000.00
FCTVA		111 802.70	111 802.70	111 802.70
Taxe aménagement		5 000.00	5 000.00	5 248.67
Excédent de fonctionnement capitalisé		496 533.31	496 533.31	496 533.31
Dépôt et cautionnement				335.00
Opérations d'ordre entre sections		25 187.00	25 187.00	25 187.00
Virement de la section de fonctionnement		275 000.00		
TOTAUX	722 000.00	1 126 866.01	1 848 866.01	1 710 702.25

Résultat d'investissement : - 60 049.02

Budget annexe Assainissement :

Il s'équilibre à la somme de 251 114.00 € en section de fonctionnement (avec une subvention du budget principal de 100 000 €) et à la somme de 488 895.46 € en section d'investissement.

Budget annexe Lotissement la Devèze :

Il s'équilibre à la somme de 384 090.46 € en section de fonctionnement et à la somme de 370 795.38 € en section d'investissement.

2 Lots ont été vendus en 2022 pour un montant de 36 593 €

Budget annexe Lotissement l'Entente :

Il s'équilibre à la somme de 756 973.42 € en section de fonctionnement et à la somme de 759 055.70 € en section d'investissement

C.C.A.S. : il s'équilibre à la somme de 3 126 € en section de fonctionnement

Fiscalité :

Taxes	Bases 2021	Bases 2022	Taux 2021	Taux 2022	Produit 2022
Foncier bâti	1 904 815	1 979 000	34.59	34.59	684 536.00
Foncier non bâti	117 297	121 600	101.06	101.06	122 889.00
Total					807 425.00
Allocation compensatrices					188 894.00
Ecrêtement					-350 150
Montant perçu					646 169.00



Endettement :

En 2022 les intérêts de l'emprunt étaient de 62 800 € soit 3.5 % du budget de fonctionnement

Le capital était de 208 000 € soit 11.25 % du budget d'investissement

Globalement l'emprunt représente 7.51 % des 3 604 494 € du budget principal



LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni les 21 janvier, 24 février, 24 mars, 14 avril, 16 mai, 22 juillet et 17 novembre pour traiter des sujets suivants :

21.01.2022

Rénovation énergétique de la salle des fêtes : avenant au lot faux plafonds

Le lot faux plafonds ne comprenait que l'abaissement des plafonds. Il apparaît indispensable de réaliser une isolation acoustique verticale qui viendra se positionner sur la zone verticale floquée (flocage minéral confirmé par analyse suite à la visite de l'inspection du travail – absence d'amiante) qui s'effrite. Cet habillage se ferait en panneau organique pour améliorer l'esthétique.

Le coût de ces travaux supplémentaires est de 22 091.10 € HT

Pour mémoire le lot Faux plafonds s'élevait à 55 006.75 € et le marché total à 452 305.65 € HT

Les financements obtenus sont les suivants :

- Etat DSIL (Plan de Relance) 242 278.00
- Département 100 000.00
- Région 50 000.00
- Autofinancement 60 027.65 auquel il faut rajouter les 22 091.10 de l'avenant

Des questions sont posées quant au chauffage. Il s'agit d'une chaudière à gaz (bio gaz) qui chauffera comme actuellement : la salle des fêtes, le centre de secours et la maison de santé. La chaudière sera changée cet été pour ne pas perturber les services. La température pourra être réglée à distance, sans intervention des utilisateurs.

L'éclairage sera à leds.

L'économie annuelle est évaluée à 14 000 € (chauffage + électricité)

Délibération approuvée par 11 voix - 3 abstentions

Secteur de la Fourniserie : Enfouissement réseaux secs et réalisation d'une tranche

d'assainissement séparatif

Le SIEDA a réalisé une étude pour l'enfouissement du réseau électrique du secteur de la Fourniserie partie haute (300 mètres environ). Les travaux sont évalués à 17 943 € HT. La participation financière de la commune serait de 5 382.90 € soit 30 % du montant total.

Délibération approuvée par 11 voix – 3 Abstentions

Réalisation d'un prêt :

Les taux d'intérêt sont très bas en ce moment (- de 1 %), aussi il serait opportun de réaliser un emprunt dans la perspective de la réalisation des réseaux de la prochaine tranche d'aménagement bourg centre et du Village des Canabières.

La durée du prêt se calque sur la durée d'amortissement des réseaux. Aussi le Crédit Agricole que nous avons consulté propose : 20 ans

Pour un prêt de 300 000 € sur 20 ans, le taux serait de 0.87 %

Le remboursement du capital pourrait être décalé de 2 ans

L'intérêt de réaliser un prêt sur le budget annexe assainissement est que, à compter du 1^{er} janvier 2026 la communauté de communes aura dans ses compétences obligatoires l'assainissement collectif. Elle travaille actuellement avec le Syndicat de l'Eau et le Syndicat Bassin versant du Viaur à cette intégration dans ses compétences dans le cadre d'un projet de suivi du cycle de l'eau.

L'ensemble de l'actif et du passif (emprunts) seront repris par la Communauté de Communes.

Délibération approuvée par 14 voix

Aménagement bourg-centre 2^{ème} tranche – Demande de DETR 2022

Les dossiers de demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) sont à déposer pour le 2 février. L'architecte nous a remis le dossier

Une tranche de 923 000 € est proposée elle concernera La Place de l'Ecole, la Nouvelle voie d'accès (vers la Place de la Charmille), le Square et la Place St Géraud (reprise partielle de travaux non réalisés sur la 1^{ère} tranche)

Elle pourrait bénéficier d'une aide de l'Etat de 230 750 € (25 %) Du Département de 125 000 € et de la Région pour 125 000 €

L'autofinancement communal serait de 442 250 €

Une consultation pour l'ensemble des plantations à réaliser sur le périmètre d'aménagement sera lancée avec option pour l'entretien. Globalement cette prestation est évaluée à 50 000 €.

Une autre consultation sera réalisée sur le lot ferronnerie qui est évalué à 35 000 €.

Ces prestations seraient réalisées dans le cadre de marchés à bon de commande pour les rendre plus accessibles aux prestataires locaux.

Le marché global concernant la 2^{ème} tranche de travaux ne peut pas faire l'objet de commandes partielles par bon de commande, au regard de son montant et de la réglementation en vigueur.

Il est précisé que les travaux seront réalisés en dehors de la saison touristique pour ne pas gêner.

Délibération approuvée par 11 voix – 3 Abstentions

Questions diverses :

- Marché de producteurs : la commission animation a travaillé sur ce sujet, mais les Fermiers de l'Aveyron n'ont pas souhaité reconduire les marchés de producteurs.
- Fermeture de la Trésorerie de Pont-de-Salars : La trésorerie est fermée depuis le 31.12.2021. Nous dépendons maintenant du Centre de Gestion Comptable d'Espalion.

24.02.2022

Aménagement bourg-centre 2^{ème} tranche : actualisation du plan de financement pour prise en compte du montant de la DETR

Des dossiers de demande de subventions ont été déposés auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, de la Région et du Département pour un montant de travaux de 923 000 € HT.

L'Etat a doré et déjà retenu un montant de travaux de 783 000 € subventionné à hauteur de 25 % soit 195 750 €.

Il convient donc de leur présenter un dossier rectifié mentionnant la base de travaux retenue et le plan de financement correspondant.

Le nouveau dossier présenté ne prendra en compte qu'une partie du secteur H : Nouvelle entrée de l'école qui s'élevait à 227 271.46 € HT incluant l'acquisition. Il sera ramené à 140 000 € HT pour le nouveau dossier de demande de DETR.

Pour rappel le financement de la tranche H faisait déjà partie du dossier de DETR /DSIL déposé en 2021 et qui a obtenu un financement global au travers de la tranche 1 dans le cadre de la DSIL. Cependant la DETR et la DSIL sont cumulables c'est pourquoi cette tranche est partiellement reprise pour la DETR 2022.

Le Plan de financement est donc établi sur la base de 783 000 €

- Etat (25 %)	195 750 €
- Région	125 000 €
- Département	125 000 €
- Autofinancement	337 250 €

Délibération approuvée par 11 Voix – 3 Abstentions

Aménagement bourg-centre 1ère tranche : plan de financement proposé pour la demande de subvention Leader

Une subvention de 60 000 € maximum peut être obtenue du Leader pour l'aménagement bourg-centre. Compte tenu de la lourdeur du dossier à présenter, le choix a été fait de solliciter le total de l'aide sur la tranche 1.

Le dossier a été déposé sur la base du marché passé avec l'entreprise SEVIGNE pour l'aménagement de la Rue de la Confrérie, soit 539 768.90 € HT et sur la base des aides réellement actées par les différents partenaires financiers.

Le plan de financement pris en compte par les fonds Leader est le suivant, proratisé en fonction du montant de dépenses retenu :

- Région	101 343.00
- Département	100 000.00
- Etat	128 006.43 (prorata du montant des dépenses)
- Leader	60 000.00
- Autofinancement	150 419.47

Délibération approuvée par 11 voix – 3 abstentions

Modernisation éclairage public au rond-point de Salles-Curan

Les travaux de modernisation au Rond-point au bas de Salles-Curan s'élèvent à 4 013.82 € HT soit 4 816.58 € TTC. Le SIEDA participe à hauteur de 1 400 € il reste donc à charge de la commune la somme de 3 416.58 €.

L'ensemble du tour de ville a été refait en Led en 2021. Une baisse d'intensité de cet éclairage a été programmé à partir de 23 H. Ces travaux ont été réalisés par la SLA dans le cadre du contrat d'entretien.

André Roux fait remarquer qu'il y a un point noir sur le tour de ville au niveau de l'espace container. Il sera difficile d'y remédier car l'emplacement des luminaires n'a pas été modifié.

Il fait aussi remarquer qu'il faudrait éteindre l'éclairage du ruisseau en hiver.

Valérie BRU fait remarquer que l'extension totale de l'éclairage public ne serait pas une mesure excessive. Elle ne peut être envisagée qu'à certains endroits en fonction des équipements.

Délibération approuvée par 15 voix

Rénovation énergétique de la salle des fêtes : avenant N° 2 lot faux plafonds (avenant négatif)

L'entreprise Boissonnade titulaire du lot Faux plafonds avait prévu dans son offre initiale une protection des sols pour un montant de 7 889.00 €. Elle n'a pas eu besoin de la mettre en œuvre compte tenu que l'intervention a pu se faire avec des nacelles. Aussi, il y a lieu de prendre cette somme en moins-value.

Deux plus-value sont proposées :

- La pose d'un faux-plafonds acoustique à la salle de réunion du rez-de-chaussée en remplacement du plafonds actuel pour un montant de 2 380.93 € HT
- La réalisation d'une isolation sous-toiture de la bibliothèque avec isolation, faux-plafonds pour un montant de 4 876.25 € HT

Les plus value s'élèvent à $2\,380.93 + 4\,876.25 = 7\,257.43$

La moins-value s'élève à 7 889.00

Globalement il s'agit d'acter une moins-value de 631.57 €

Délibération approuvée par 12 Voix – 3 Abstentions

Convention pour inscription du Logo de la Commune sur le mini-bus financé par de la Publicité – Participation communale

une convention a été passée avec la société Infocom pour le financement d'un mini bus 9 places par de la publicité. Il s'agit de pavés publicitaires payés pour 2 ans. La vente des pavés a été faite par une commerciale mandatée par la société Infocom sur le territoire de la Communauté de Communes.

la participation de la commune a été de à 500 € HT pour l'inscription du logo

Ce mini bus sera utilisé par les associations.

Délibération approuvée par 13 voix – 2 abstentions

Convention avec l'Aveyronnaise des Eaux pour le contrôle des poteaux incendie

Une convention avait été passée avec la SOGEDO pour le contrôle des poteaux incendie. La gestion du service de l'eau est effectuée par l'Aveyronnaise des Eaux depuis le 1^{er} janvier 2022. Il convient de passer une convention avec cette société pour le contrôle des poteaux incendie et l'actualisation de la base de données du SDIS à partir des contrôles effectués.

Les tarifs de l'Aveyronnaise des Eaux sont identiques à ceux de la SOGEDO pour cette prestation 55 € par poteaux (il y a 44 poteaux sur la commune et 10 € par an et par commune pour la mise à jour du site du SDIS) . Le contrôle des poteaux est effectué tous les deux ans.

Délibération approuvée par 15 voix

Débat sur les garanties de protection sociale complémentaires pour le personnel communal **(débat obligatoire prévu par l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021)**

Cadre réglementaire : Ce débat est prévu à l'article 4-III de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique (prise en application des dispositions de l'article 40 de la loi du 6 août 2019) :

« Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance. »

L'obligation s'impose à toutes les collectivités et établissements publics, y compris ceux qui ont adhéré à la convention de participation pour le risque prévoyance.

Elle prend la forme d'une présentation et d'un débat devant l'assemblée délibérante de la collectivité mais n'est pas soumis au vote.

les points clés abordés :

- Les enjeux de la protection sociale complémentaire
- La compréhension des risques
- La point sur la situation actuelle (contrat, participation employeur)
- La présentation du nouveau cadre : obligation de participation à la prévoyance et à la mutuelle des agents
- Les objectifs quantitatifs et qualitatifs recherchés
- Risque santé : pas de participation de la collectivité

Le Nouveau cadre :

- **Prévoyance : 1^{er} janvier 2025**
 - o Socle de garanties minimum obligatoire
 - o Participation employeur de 20 % d'un montant de référence (montant moyen mensuel 15 €)
 - o Participation employeur obligatoire
- **Mutuelle : 1^{er} janvier 2026**
 - o Socle de garanties minimum obligatoire
 - o Participation employeur de 50 % d'un montant de référence (25 à 35 €)

Fresque PETR : elle sera peinte sur la façade de l'école publique, côté parking par les enfants des deux écoles ET LE Club des Sapins Argentés. Le coût est pris en charge par le PETR

24.03.2022

Compte administratif 2021 du Budget principal :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Prévisions	Réalisations
011 – Charges à caractère général	632 400.00	545 293.76
012 – Charges de personnel – frais assimilés	416 000.00	383 776.29
65 – Autres charges de gestion courante	327 575.02	286 935.56
66 – Charges financières	68 350.00	63 683.56
67 – Charges exceptionnelles	1 500.00	
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	165.00	
022 – Dépenses imprévues	208.20	
023 – Virement à la section d'investissement	322 000.00	
042 – Opérations ordre transfert entre sections	20 434.000	179 584.00
TOTAUX	1 788 632.22	1 459 273.17

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Prévisions	Réalisations
013 – Atténuation de charges	37 000.00	39 671.38
70 – Produits services, domaine et ventes diverses	175 199.77	197 120.67
73 – Impôts et taxes	725 701.04	760 031.68
74 – Dotations et participations	436 984.00	427 314.00
75 – Autres produits de gestion courante	200 000.00	160 861.33
77 – Produits exceptionnels	10 000.00	188 127.93
002 – Excédent de fonctionnement reporté	203 747.41	203 747.41
TOTAUX	1 788 632.22	1 976 874.40

Excédent de fonctionnement : 517 601.23 €

Section d'investissement Budget principal

Section d'investissement Budget principal

Opération	Dépenses prévues	Dépenses réalisées	Recettes prévues	Recettes réalisées	RAR Dépenses	RAR Recettes
9007 – Matériel	17 000.00	16 738.90		11 000.00		
9010 – Eclairage public	18 000.00	5 554.32				
9022 – Grenier de Monsieur			73 000.00	60 753.60		10 000.00
9050 – Voirie Communale	57 000.00	20 709.20	15 000.00	2 451.00	30 000.00	
9056 – Transactions foncières	49 000.00	25 873.00	159 000.00	6 785.00	10 000.00	
9060 – Grosses réparations bâtiments communaux	620 000.00	97 064.83	242 378.00 (Etat) 50 000.00 (Région) 100 000.00 (Département)	72 683.40 (Etat)	520 000.00	169 000.00 50 000.00 100 000.00
9064 – Aménagement village	912 000.00	512 315.73	500 000.00 (Etat) 101 343.00 (Région) 28 000.00 (Département) 50 000.00 (Leader)	70 931.70 (Etat)	399 000.00	265 000.00 100 000.00 28 000.00
9077 – Centre de Secours	63 908.57	63 908.57				
1641 – Capital de l'emprunt	200 000.00	198 462.34				
020 – Dépenses imprévues	51.94	0				
001 – Solde d'exécution négatif N-1	370 265.12	370 265.12				
10222 – FCTVA			249 805.51	249 805.51		
10223 – Taxe aménagement			3 000.00	10 884.37		
1068 – Excédent de fonctionnement			393 265.12	393 265.12		
040 – Opérations d'ordre			20 434.00	20 434.00		
192 – Plus value sur cessions d'immobilisation				152 365.00		
021 – Virement de la section de fonctionnement			322 000.00			
TOTAUX	2 307 225.63	1 310 892.01	2 307 225.63	1 051 358.70	959 000.00	722 000.00

Déficit d'investissement : 259 533.31 €

Le compte de gestion a été approuvé par 12 voix – 3 abstentions

Le compte administratif a été approuvé par 11 voix – 3 abstentions (le Maire ne prends pas part au vote du C.A.)

Budget Principal – Affectation de résultats 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter la somme de 496 533.31 au compte 1068 en section d'investissement et de reprendre la somme de 21 067.92 au compte 002 en section de fonctionnement.

Délibération approuvée par 12 voix – 3 Abstentions

Compte administratif 2021 du Budget annexe Assainissement :

Dépenses de Fonctionnement ASSAINISSEMENT	Prévisions 2021	Réalisations 2021
6061 – Fournitures non stockables	15 000.00	16 053.23
6068 – Autres matières et fournitures	8 000.00	6 177.84
6156 - Maintenance	18 000.00	17 811.77
617 – Etudes et recherches	4 036.79	3 910.52
706129 – Reversement redevance modernisation	8 000.00	7 648.00
66111 – Intérêts emprunts	68 000.00	66 583.89
66112 - ICNE	- 1 294.97	- 1 294.97
6688 – Autres	-	0.72
6541 – Créances admises en non valeur	600.00	600.00
022 – Dépenses imprévues		
042 – Opérations d'ordre amortissement travaux	123 761.00	123 761.00
002 – Résultat reporté exercice antérieur	668.18	668.18
TOTAL Dépenses de Fonctionnement	244 771.00	241 920.18

Recettes de Fonctionnement ASSAINISSEMENT	Prévisions 2021	Réalisations 2021
70611 – Redevances assainissement collectif	87 000.00	85 864.62
706121 – Redevances modernisation réseaux	8 000.00	8 087.50
7068 – Autres prestations de services		300.00
741 – Primes d'épuration	9 000.00	6 151.00
774 – Subventions exceptionnelles	105 000.00	105 000.00
777 – Opérations d'ordre amortissement subventions	35 771.00	35 771.00
TOTAL Recettes de Fonctionnement	244 771.00	241 174.12

Déficit de fonctionnement : 746.06

Dépenses d'Investissement Assainissement	RAR 2020 + Prévisions 2021	Réalisations 2021
204 – Assainissement Bouloc	76 807.34	67 444.78
1641 – Capital emprunt	93 000.00	92 407.52
020 – Dépenses imprévues		
040 – Opérations d'ordre amortissement subventions	35 771.00	35 771.00
TOTAL Dépenses d'Investissement	205 578.34	195 623.30

Recettes d'Investissement	RAR 2020 + prévisions 2021	Réalisations 2021
1311- Subvention Agence de l'Eau	8 344.00	7 170.98
040 – Amortissement travaux	123 761.00	123 761.00
001 – Solde reporté 2020	73 473.34	73 473.34
TOTAL Recettes d'Investissement	205 578.34	204 405.32

Excédent d'investissement : 8 782.02

Le Compte de gestion a été approuvé par 15 voix

Le Compte administratif a été approuvé par 14 Voix (le Maire ne prends pas part au vote)

Budget Annexe Assainissement – Affectation de résultats 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement et le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2022.

Délibération approuvée par 15 Voix

Compte administratif 2021 du Budget annexe Lotissement Les Gariguettes

Section de fonctionnement :

Dépenses : déficit 2021	4 799.52
Recettes : subvention du budget principal	4 799.52
Résultat : 0	

Section d'investissement : pas d'opération

Le compte de gestion a été approuvé par 15 voix

Le compte administratif a été approuvé par 14 voix (le Maire ne prends pas part au vote)

Le budget du lotissement les Gariguettes est dissous

Compte administratif 2021 du Budget annexe Lotissement La Devèze

Section de fonctionnement :

- Report déficit de fonctionnement 2020	13 285.18
- Recettes de fonctionnement (écarts TVA)	0.10
o Résultat de fonctionnement	- 13285.08

Section d'investissement :

- Report déficit d'investissement 2020	185 397.69
--	------------

Le compte de gestion a été approuvé par 15 voix

Le compte administratif a été approuvé par 14 voix (le Maire ne prends pas part au vote)

Budget Annexe « Lotissement La Devèze » - Affectation de résultats 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de reprendre le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2022.

Délibération approuvée par 15 voix

Compte administratif 2021 du Budget annexe Lotissement l'Entente

Libellé Dépenses de fonctionnement	Prévu BP 2021	Réalisé 2021
6015 – Terrains à aménager	25 000.00	
6045 – Achat études, prestations de service	15 000.00	13 510.00
605 – Achat matériel, équipements et travaux		2 445.40
658821 – Autres charges de gestion courante	2.00	0.78
66111 – Intérêts réglés à échéance	3 200.00	2 679.00
71355 – Variation stock terrains aménagés	753 403.38	
608 – Frais accessoires sur terrains en cours	3 200.00	2 679.00
TOTAUX	799 805.38	21 313.18

Libellé Recettes de fonctionnement	Prévu BP 2021	Réalisé 2021
7015 – Vente de terrains aménagés	400 000.00	
75814 – Redevance sur l'énergie hydraulique	2.00	
71355 – Variation stocks terrains aménagés	396 603.38	18 634.40
796 – Transfert charges financières	3 200.00	2 679.00
TOTAUX	799 805.38	21 313.40

Déficit de fonctionnement : 0.78

Libellé Dépenses d'investissement	Prévu BP 2021	Réalisé 2021
1641 – Emprunt en euros	250 000.00	40 000.00
168741 – Dettes -Communes membres du GFP	188 608.84	
3555 – Terrains aménagés	396 603.38	18 634.40
TOTAUX	835 212.22	58 634.40

Libellé Recettes d'investissement	Prévu BP 2021	Réalisé 2021
168741 – Dettes Communes membres du GFP	20 000.00	9 582.70
3555 – Terrains aménagés	753 403.38	
001 – Solde d'exécution positif reporté N-1	61 808.84	61 808.84
TOTAUX	835 212.22	71 391.54

Excédent d'investissement : 12 757.14

Le Compte de gestion a été approuvé par 15 voix

Le Compte administratif a été approuvé par 14 Voix (le Maire ne prends pas part au vote)

Budget Annexe « Lotissement l'Entente » - Affectation de résultats 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de reprendre le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2022.

Délibération approuvée par 15 Voix

Employés communaux service technique : Au 1^{er} avril deux employés ont débuté. Fabrice COUSIN à temps complet (emploi créé en 2020) et Eric GERAUD à mi-temps dans le cadre d'un contrat d'accroissement d'activité. Tous deux sont sapeurs-pompiers volontaires.

Bibliothèque : elle est dans les locaux de la Poste. Une réunion avec les responsables de la bibliothèque a fait remonter la nécessité de disposer de locaux accessibles PMR. La salle de réunion sous la trésorerie correspond à la demande. Toutefois des travaux doivent être envisagés, notamment le remplacement des menuiseries et des travaux de maçonnerie pour supprimer certaines baies. Ces travaux nécessitent du temps, un délai d'un an est envisagé pour que la bibliothèque puisse accéder à ces nouveaux locaux. Parallèlement la salle occupée à la poste sera mise en accessibilité directe depuis la Rue de la Confrérie pour être mise à disposition pour des réunions.

14.04.2022

C.C.A.S.

Compte administratif 2021

Résultat de l'année 2021 : excédent de fonctionnement : 3 126.00 €

C.A. approuvé par 6 voix (le Maire ne prends pas part au vote des C.A.)

Budget 2022

S'équilibre à la somme de 3 126.00 € en section de fonctionnement

Budget approuvé par 7 voix

Budget principal 2022

Libellé dépenses Fonctionnement	Montant votés
011 – Charges à caractère général	609 300.00
012 – Charges de personnel	468 000.00
65 – Autres charges de gestion courante	313 417.78
66 – Charges financières	62 800.000
67 – Charges exceptionnelles	1 500.00
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	333.00
022 – Dépenses imprévues	90.36
023 – Virement à la section d'investissement	275 000.00
042 – Opérations d'ordre entre sections	25 187.00
TOTAL	1 755 628.14

Libellé Recettes Fonctionnement	Montant votés
013 – Atténuation de charges	33 000.00
70 – Produits services, domaine et ventes diverses	262 236.00
73 – Impôts et taxes	772 359.04
74 – Dotations et participations	431 778.18
75 – Autres produits de gestion courante	200 000.00
77 – Produits exceptionnels	10 000.00
042 – Opérations d'ordre entre sections	25 187.00
002 – Résultat reporté 2021	21 067.92
TOTAL	1 755 628.14

Subvention aux Associations	Montant subventions
Comité d'animation	500
Comité des fêtes de Bouloc	500
Comité des fêtes Les Canabières	700
Comité des fêtes Saint Martin des Faux	400
M.J.C.	2 000
Union Sportive des Lacs	2 100
Société de Pêche	300
Bibliothèque	1 000
FNACA	150
APE Ecole publique	2 000
Club Sapins argentés	650
ADMR	3 000
Club Age d'Or des Canabières	400
Amis Eugène Viala	1 000
APEL Ecole privée Piscine	500
APEL Cantine	4 100
APEL Classes découverte	4 500
APEL Voyage scolaire collèèg	2 000
Amicale Sapeurs Pompiers	2 000
G.D.S.	500
Tourelles et Colombages	500
Aveyronnaise Classic Mutuelle des Motards	5 000
Société de Chasse de Salles-Curan	500
Pétanque Club	500

Résidence Beau Soleil	2 x 6 000
Subventions non attribuées	3 700
TOTAL	50 000

Délibération approuvée par 15 Voix

Vote des taxes : Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des données fiscales de l'année 2022, DECIDE d'appliquer les taux suivants pour 2022 :

- Foncier bâti 34.59 % - Foncier non bâti 101.06 %

Délibération approuvée par 15 Voix

Section d'investissement

Opérations	RAR Dépenses 2021	Votes 2022	TOTAL Opération	RAR Recettes 2021	Votes 2022	TOTAL
9007 – Matériel		37 000	37 000		26 000	26 000
9010 – Eclairage public		5 000	5 000			
9022- Grenier de Monsieur				10 000		10 000
9050 – Voirie Communale	30 000	10 000	40 000			
9056 – Transactions foncières	10 000		10 000			
9060 – Grosses réparations bâtiments communaux	520 000	90 000	610 000	319 000		319 000
9064 – Aménagement village	399 000	280 000	679 000	393 000	161343	554343
1641 – Capital de l'emprunt		208 000	208 000		26 000	26 000
020 – Dépenses imprévues		332.70	332.70			
001-solde d'exéc négatif N-1		259 533.31	259 533.31			
10222 – FCTVA					111802.70	111802.70
10223 – Taxe aménagement TLE					5 000	5 000
1068 – Excédent de fct capitalisé					496533.31	496533.31
040- Opérations de transfert entre sections					25 187	25 187
020-virement de la section de fonctionnement					275000	275000
TOTAUX	959 000	889 866.01	1848866.01	722000	1126866.01	1848866.01

Budget approuvé par 12 Voix – 3 Abstentions

Budget annexe Assainissement

Section de Fonctionnement

Libellé Dépenses	Montant votés
011 – Charges à caractère général	51 604.00
014 – Atténuations de produits	8 000.00
66 – Charges financières	64 649.36
67 – Charges exceptionnelles	600.00
68 – Dotation aux provisions	396.00
022 – Dépenses imprévues	5.14
042 – Opérations d'ordre entre sections	125 113.44
002-Résultat reporté 2021	746.06
TOTAL	251 114.00

Libellé Recettes	Montant votés
70 – Ventes produits, prestations	109 200.00
74 – Subventions d'exploitation	6 000.00
77 – Subventions d'exploitation	100 000.00
042 – Opérations d'ordre entre sections	35 914.00
TOTAL	251 114.00

Section d'investissement

Dépenses	RAR 2020 + Prévisions 2021	Réalisations 2021	Prévisions 2022
204 – Assainissement Bouloc	76 807.34	67 444.78	
205 – Travaux voirie suite à travaux assainissement			65 000.00
206 – Assainissement Les Canabières			291 900.00
1641 – Capital emprunt	93 000.00	92 407.52	96 000.00
020 – Dépenses imprévues			81.46
040 – Opérations d'ordre amortissement subventions	35 771.00	35 771.00	35 914.00
TOTAL Dépenses d'Investissement	205 578.34	195 623.00	488 895.46

Recettes	RAR 2020 + prévisions 2021	Réalisations 2021	Prévisions 2022
1311- Subvention Agence Eau	8 344.00	7 170.98	40 000.00
1313 – Subvention Départ			15 000.00
1641 - Emprunt			300 000.00
040 – Amortissement travaux	123 761.00	123 761.00	125 113.44
001 – Solde reporté 2021	73 473.34	73 473.34	8 782.02
TOTAL Recettes	205 578.34	204 405.32	488 895.46

Budget approuvé par 15 Voix

Budget annexe Lotissement « La Devèze »

Il s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 384 090.46 € et à 370 795.38 € en section d'investissement

Budget approuvé par 15 voix

Budget annexe Lotissement « l'Entente »

Il s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 756 973.42 € et à 759 055.70 € en section d'investissement

Budget approuvé par 15 Voix

16.05.2022**Dissolution régie Pontons d'amarrage (passage à la facturation)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de dissoudre la régie Pontons d'amarrage à compter du 31 mai 2022 et de procéder à l'encaissement des droits par le biais d'une facturation individuelle à compter du 1^{er} juin 2022.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en place la facturation individuelle dès le 1^{er} juin 2022

Délibération approuvée à l'unanimité.

Ligne de Trésorerie :

La Commune de SALLES-CURAN contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un prêt court terme d'un montant de 400 000 €

Durée : 24 mois

Délibération approuvée par 10 voix – 2 abstentions

Vente de terrains artisanaux à la Communauté de Communes :

La Communauté de Communes a la compétence : Zones d'Activités d'intérêt communautaire, aussi elle envisage de développer les zones artisanales existantes sur trois sites : La Glène, Salles-Curan et Villefranche-de-Panat. Il est précisé que les communes n'ont plus la possibilité de mettre à disposition directement des parcelles pour des installations artisanales ou commerciales.

Pour Salles-Curan, la commune dispose de foncier sur la parcelle AN 108 d'une superficie de 10 736 m² aux abords du garage communal. Il y a d'autres terrains dans le périmètre défini de Zone d'Activité mais ils sont propriété de privés. Les transactions se feront donc, au besoin, directement entre la Communauté et les propriétaires.

La communauté aura à sa charge la viabilisation des parcelles. L'installation de nouvelles activités générera de nouvelles taxes (CFE) pour la Communauté de Communes. Dans un premier temps la Communauté de Communes doit se constituer des réserves foncières.

La communauté de communes propose d'acquérir la parcelle au prix de 10 € le m². Le tarif est identique pour toutes les communes.

La commune fera réaliser un document d'arpentage afin d'établir une voie pour desservir la parcelle AN 253 dont elle est également propriétaire. Cette voie s'établira le long de la parcelle AN 442.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DONNE son accord pour la vente de la parcelle communale AN 108 à la Communauté de Communes Lévézou Pareloup au prix de 10 € le m².
- Dit que la parcelle AN 108 sera réduite de la surface qui constituera un chemin d'accès à la parcelle AN 253. Ce chemin sera institué le long de la parcelle AN 442.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le document d'arpentage établi par un géomètre, ainsi que pour la signature de l'acte notarié à intervenir.

Délibération approuvée par : 11 voix Pour – 1 Abstention

Mise à disposition des terrasses situées sur le domaine public :

Les travaux de la Rue de la Confrérie sont en phase de finition. L'espace situé devant le restaurant l'Exception est public, aussi il convient de créer un règlement d'occupation du domaine public par les terrasses, il s'appliquera sur l'ensemble de la commune, plusieurs restaurants et commerces étant concernés.

Des éléments de réflexion ont été donnés par les adjoints et l'architecte, ce qui a permis d'établir un projet de règlement.

Il est précisé que ce qui est fixé sur les façades peut rester, mais qu'il ne doit pas y avoir de scellement ni d'emprise sur le sol.

Pour ce qui est des coloris, il sera demandé aux Bâtiments de France de fournir un panel de couleurs acceptables.

Après discussion un accord est trouvé à 35 € le m² (2 Contre – 1 abstention)

- Approuve le règlement proposé,
- Décide que le paiement des redevances interviendra à partir de 2023
- Charge Monsieur le Maire, ses adjoints délégués d'exécuter la présente délibération.

Délibération approuvée par 10 Voix Pour – 2 Contre – 1 Abstention

Passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023 :

Au 1^{er} janvier 2024 toutes les communes passeront à la Comptabilité M57

Sur la base du volontariat, certaines communes peuvent y passer à compter du 1^{er} janvier 2023.

Nous avons été sollicités pour y passer par anticipation au 1^{er} janvier 2023.

22.07.2022

Avenant Rue de la Confrérie : il concerne d'une part l'extension du périmètre des travaux et d'autre part des adaptations durant les travaux.

Place Saint Géraud : abattage des marronniers, terrassement des déblais, soutènement et maçonnerie pierre, emmarchement, reprise des réseaux

Route du Mont : au-delà de la maison Niel, raccordement aux grilles existantes et mise en défend des 2 maisons riveraines suivantes.

Escalier Martin : suite à sa suppression, réalisation de maçonnerie pierre en soutènement jusqu'à l'étage

Pavés gazon : en substitution du bicouche sablé (côté voie)

Modification des profils en long : pour assurer la continuité piétonne sans obstacle.

Le montant global de l'avenant est de 38 889.10 € HT sur le marché SEVIGNE – GINESTE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE l'avenant présenté pour un montant de 38 889.10 € HT et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour le signer.

Délibération approuvée par 12 Voix – 3 Abstentions

Aménagement de la Rue Eugène Viala :

M. CAUSSE présente le plan d'ensemble avec les solutions variantes, qui servira de base à l'établissement du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) pour le lancement de l'Appel d'Offre.

Cette tranche consiste en la création d'un nouvel accès côté Est du village (côté menuiserie démolie) combiné avec le nouvel accès à l'école et l'aménagement de la Rue Eugène Viala.

Il indique que l'idée initiale de déplacer la statue Eugène Viala a été abandonnée pour le moment. Elle sera ré-évoquée lors de l'aménagement de la Place de la Mairie.

Pour ce qui est de la Rue Eugène Viala, une écluse serait créée face au stationnement minute du parking de l'école. Un seul passage de véhicule serait possible avec un sens de priorité à choisir. Le niveau de la Rue serait abaissé d'environ 45 cm pour créer une pente unique.

Un cheminement piéton sera créé jusqu'à la Place de la Charmille.

Les bornes électriques pourraient être repositionné sur le parking de la menuiserie, sur l'alimentation électrique existantes afin de limiter l'ingénierie.

Le problème d'accès aux bornes les jours de foires et marchés est évoqué. Il sera vu pour que l'accès reste possible en modifiant la disposition des stands.

Le coût financier de la 2^{ème} tranche est de 418 436 € HT (excluant le déplacement de la statue d'Eugène Viala). Il faut ajouter le marché réseaux pour un montant de 235 000 € HT.

Planning prévisionnel 2^{ème} tranche :

Lancement de la consultation des entreprises fin août

Résultat de l'appel d'offre en septembre

Notification du marché aux entreprises en octobre

Début des travaux : novembre – décembre

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) l'approuve et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer la consultation correspondante tant pour l'aménagement de surfaces que les réseaux.

Délibération approuvée par 11 voix – 4 abstentions

Le montant estimatif pour réaliser la reprise des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur les secteurs concernés a été estimé à 204 564.80 € HT soit une opération totale s'élevant à 235 000 € HT (essais réseaux, coordination SPS, frais de maîtrise d'œuvre, frais divers et imprévus).

Dans le cadre de cette opération de travaux, l'ensemble des concessionnaires a été sollicité afin d'étudier les travaux qui seraient à réaliser sur leurs réseaux.

Monsieur le Maire précise que le SME du Lévézou-Ségala va réaliser sur ce secteur le renouvellement du réseau d'eau potable. Dans un souci d'optimiser les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de ces réseaux et pour permettre la bonne coordination, il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes avec le SME du Lévézou Ségala conformément aux article L2113-6 et L2213-7 du Code de la Commande Publique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré :

- Approuve le Projet réalisé par le Cabinet Gaxieu pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement dans le bourg de Salles-Curan,
- Autorise Monsieur le Maire à retenir le Cabinet Gaxieu pour poursuivre la mission de maîtrise d'oeuvre pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement dans le bourg de Salles-Curan,
- Autorise Monsieur le Maire à ouvrir un programme d'investissement pour cette opération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec le SME Lévézou Ségala pour la réalisation des dits-travaux,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer le marché de travaux conformément à la procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer toutes pièces nécessaires, en vue de l'aboutissement de ce dossier.

Délibération approuvée par 12 voix – 3 abstentions

Aménagement Place de la Mairie :

Le plan d'ensemble est présenté il prévoit l'aménagement de la zone située entre la Mairie et le bout de la Rue de la Confrérie.

Il s'agit dans un 1^{er} temps de valider les objectifs afin de lancer une concertation auprès des riverains.

L'ensemble du stationnement serait supprimé, les arrêts seraient autorisés, notamment pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Les stationnements supprimés sont compensés par ceux qui sont créés aux parkings de l'école et de la menuiserie.

Le problème du stationnement pour les personnes âgées est soulevé, notamment devant la supérette. Il sera possible de s'arrêter mais pas d'avoir un stationnement de longue durée.

Il est précisé que l'arrêt devant la supérette restera possible, le gabarit du stationnement actuel n'est pas modifié.

La Place de la Mairie constituera un plateau.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance De l'Avant-Projet Définitif d'aménagement de la Place de la Mairie l'approuve et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer une concertation des riverains afin de recueillir les avis et observations.

Délibération approuvée par 12 voix – 3 abstentions

Rénovation énergétique salle des fêtes :

Le lot chauffage comprenait la fourniture et l'installation d'une chaudière à gaz.

Compte tenu du contexte actuel, l'entreprise a fourni la chaudière prévue dans le marché, mais l'installation n'a pas été faite. Une décision sera prise ultérieurement sur l'évolution du chauffage actuel. L'installation qui a été réalisée peut fonctionner avec tout autre type de combustible.

Le fait de ne pas installer la chaudière génère une moins-value pour un montant de 13 668.22 € HT soit 16 401.86 € TTC (frais de pose)

Les co-financeurs sont d'accord pour temporiser le changement de chaudière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant proposé pour le lot 5 Chauffage Ventilation portant sur une moins-value de 13 668.22 € HT.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de l'avenant à intervenir.

Délibération approuvée par 12 Voix – 3 abstentions

Cantine scolaire : Changement de prestataire au 01.09.2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prestataire qui livre les repas à la cantine scolaire de l'école publique ne souhaite pas poursuivre pour la rentrée scolaire 2022-2023. Il propose au Conseil municipal de retenir la société ANSAMBLE sise à Baraqueville qui fournira les autres cantines du territoire. Il s'agit d'une liaison froide.

La société ANSAMBLE respecte l'ensemble des critères de la loi EGALIM (repas végétarien, produits bio, proximité des fournisseurs, origine des produits) applicables aux cantines scolaires. Le prix du repas est de 3.48 € TTC avec des repas à 5 composantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Fait le choix de confier la prestation à la Société ANSAMBLE
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de la convention à intervenir.

Délibération approuvée par 8 Voix – 6 contre – Colette ROLLAND MOLINIER ne souhaite pas prendre part au vote.

Lotissement l'Entente Saint Martin des Faux : proposition d'acquisition de l'ensemble des lots

Un investisseur qui a déjà un projet sur la commune consistant en la construction d'une résidence service aux Vernhes à proximité de la résidence Amandine et pour lequel un permis de construire est en cours, propose l'acquisition des 10 lots du lotissement l'Entente de Saint Martin des Faux.

Ce lotissement ayant été fait en partenariat avec la commune d'Arvieu, l'idée leur a été soumise. Ils sont tout à fait d'accord avec la vente de l'ensemble des lots au même investisseur.

L'investisseur est d'accord pour que la transaction se fasse au prix que nous avons précédemment fixé par délibération soit 38 € le m².

La surface vendable est de 9 515 m² (361 570 € soit 180 785 € pour chaque commune)

Les conditions de vente n'étant pas modifiées, il n'est pas nécessaire de délibérer, toutefois, une délibération est proposée pour prendre acte de la vente à une seule et même société d'investisseur, la Société Mira Investissements Immobiliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre à la SAS MIRA INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, l'ensemble des 10 lots composant le lotissement l'Entente sis à Saint Martin des Faux au prix de 38 € le m², soit un prix total de 361 570 €.

DECIDE de verser à la commune d'ARVIEU, 50 % du montant du prix de vente, soit 181 785 €, comme prévu dans la convention

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des actes à intervenir.

Délibération approuvée par : 7 voix Pour – 3 Contre – 5 Abstentions

Création d'un poste d'adjoint technique :

Deux adjoints techniques ont été engagés depuis le 1^{er} avril, un à temps complet sur un poste que nous avons précédemment créé et un à mi-temps dans le cadre d'un accroissement d'activité prévu par délibération de 2009. Son contrat prendra fin le 30 septembre. En effet, les contrats d'accroissement d'activité ne peuvent pas avoir une durée supérieure à 6 mois.

Il est proposé de supprimer le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe rendu vacant suite au départ à la retraite de M. BOULOUYS et de créer un poste d'adjoint technique à temps complet afin de pouvoir, soit recruter en qualité de stagiaire M. GERAUD s'il fait le choix de poursuivre ou de lancer une procédure de recrutement s'il ne souhaite pas continuer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} septembre 2022
- APPROUVE le tableau des effectifs tel que proposé

Délibération approuvée par 15 Voix

Véhicule publicitaire :

Un véhicule publicitaire TRAFIC 9 Places a récemment été livré à la commune avec l'inscription publicitaire d'annonceurs qui ont payé pour que leurs pavés publicitaires figurent pendant 2 ans sur le véhicule.

Ce véhicule a été inauguré le 18 juillet.

Ce véhicule pourra être utilisé par les associations dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le principe de mise à disposition du véhicule mini-bus 9 places
- FIXE les conditions d'utilisation suivantes :
 - o Dépôt d'une caution d'un montant de 500 €
 - o Le véhicule sera mis à disposition réservoir plein et restitué réservoir plein
 - o Le chauffeur du véhicule ne doit pas être en période probatoire
 - o Obligation de réserver le véhicule au moins une semaine à l'avance auprès du secrétariat de mairie
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des conventions à intervenir
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour encaisser la caution en cas de détériorations du véhicule.

Délibération approuvée par 15 voix

17.11.2022

Aménagement Bourg-Centre 2^{ème} tranche :

Choix des entreprises pour l'aménagement des surfaces et la réfection des réseaux

L'appel d'offre a paru dans la presse et sur la plateforme Achat public.com

La commission d'appel d'offre s'est réunie pour l'ouverture des plis ainsi qu'après analyse des offres par les maîtres d'œuvre.

- **Aménagement Bourg Centre 2^{ème} tranche – Aménagement des surfaces :**
5 entreprises ont remis leurs offres :
- **Aménagement Bourg centre 2^{ème} TRANCHE – Réseaux (groupement de commande)**
4 entreprises ont remis leurs offres :

Comparatif sur l'ensemble des 3 marchés des 2 offres les moins disantes :

	Estimation Maîtrise d'oeuvre	COLAS	SEVIGNE - GINESTE
Réseaux Tranche Ferme	73 066.15	94 870.00	54 585.00
Réseaux Tranche conditionnelle	131 498.65	169 739.00	105 129.00
MARCHE RESEAUX	204 564.80	264 609.00	159 714.00
MARCHE AEP	145 000.00	187 972.50	125 706.00
MARCHE SURFACES	460 461.00	418 586.30	428 488.20
TOTAL des 3 Marchés	810 025.80	871 167.80	713 908.20

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres et sur proposition de la commission d'appel d'offres :

- DECIDE de retenir le groupement d'entreprises SEVIGNE – GINESTE pour un montant de 428 488.20 € HT pour l'aménagement des surfaces
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature du marché à intervenir

Délibération approuvée par 11 Voix – 3 Abstentions (Alexis CANITROT ne prends pas part au vote, conformément à son pouvoir)

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres et sur proposition de la commission d'appel d'offres :

- DECIDE de retenir le groupement d'entreprises SEVIGNE – GINESTE pour un montant de 159 714.00 € HT pour la partie réseau assainissement pluvial à charge de la commune et pour un montant de 126 706.00 € HT pour la partie réseau d'eau potable à charge du Syndicat Mixte des Eaux du Ségala. Le marché total du marché du groupement de commande s'élève à 286 420.00 € HT.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature du marché à intervenir

Délibération approuvée par 11 Voix – 3 Abstentions (Alexis CANITROT ne prends pas part au vote, conformément à son pouvoir)

Division d'un bien communal à Ronsignac :

Le hameau de Ronsignac disposait d'un bien de section qui a été transféré à la commune en 1993 par arrêté préfectoral. Ce bien communal est situé entre les propriétés GAUBERT – ROUQUET et L'HOTEL et chacun en a annexé une partie à ses biens. Il convient de régulariser la situation qui avait été actée par délibération de 2018. La situation devient urgente compte tenu que M. L'HOTEL a un acquéreur et que l'acte doit être signé rapidement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE :
- La vente du bien figurant sous la lettre « B » d'une superficie de 422 m² provenant de la division du bien cadastré section BV N° 82, au profit de M. Christian LHOTEL
- La vente du bien figurant sous la lettre « D » d'une superficie de 300 m² provenant de la division du bien cadastré section BV N° 82 au profit de Mme Marie-Claude ROUQUET
- La vente du bien figurant sous la lettre « G » d'une superficie de 216 m² provenant de la division du bien cadastré section BV N° 82 au profit de M. GAUBERT Francis et/ ou Vincent
- L'achat des conjoints Jean GAUBERT du bien figurant sous la lettre « I » d'une superficie de 99 m² provenant de la division du bien cadastré section BV N° 83
- L'achat de M. Christian LHOTEL du bien figurant sous la lettre « L » d'une superficie de 23 m² provenant de la division du bien cadastré section BV N° 84
- Que les dites cession interviennent moyennant le prix de 0.50 € le m² et que les frais d'acte y afférent soient pris en charge par la commune.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des actes à intervenir en l'étude de Me CUNIENQ.

Délibération approuvée par 15 Voix

Déclaration d'intention d'aliéner bâtiment Office de tourisme :

Une Déclaration d'Intention d'Aliéner est parvenue en mairie le 14 novembre portant sur les parcelles AM 758 et 761 qui constituent l'immeuble dans lequel sont l'office de tourisme et les vétérinaires.

Les acquéreurs seraient M. Damien FRAYSSINHES et Mme Marie LAMOUR pour le prix de 118 000 €

La commune si elle fait valoir son droit de préemption s'engage à acquérir le bien au prix de 118 000 €.

La propriétaire perçoit actuellement les loyers de l'Office de Tourisme 3 025.20 € par an et celui des vétérinaires 384.63 € mensuels soit 4 615.56 €/an. Soit un total annuel de 7 640.76 €

Pourrait se rajouter le loyer des deux studios situés au 1^{er} étage après réalisation de travaux de rénovation.

Monsieur le Maire précise que la commune pourrait bénéficier d'aides du PETR, de la Région et du Département. Il indique également que les réseaux passent à l'arrière du bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-DECIDE de faire valoir son droit de préemption sur l'acquisition des parcelles AM 758 et AM 761 au prix de 118 000 € compte tenu que ces parcelles présentent un intérêt certain pour la commune puisque les bureaux de l'office de tourisme y sont situés et que le site convient parfaitement à l'usage actuel. Pour ce qui est du local situé sur la parcelle AM 761 il est actuellement occupé par un cabinet vétérinaire, a terme il pourrait devenir un bureau France Service situé aux abords immédiats de la Mairie. Ceci permettrait de regrouper tous les services administratifs dans un même périmètre, totalement accessible PMR et avec des stationnements à proximité immédiate.

Pour ce qui est des deux studios situés au 1^{er} étage, ils pourraient être réhabilités et loués directement par la commune compte tenu qu'il y a sur la commune de Salles-Curan une forte demande qui n'est actuellement pas satisfaite.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir pour l'acquisition des parcelles AM 758 et AM 761 au prix de 118 000 €.

Délibération approuvée par 11 Voix – 1 Abstention – 3 Contre

Extinction éclairage public

Le SIEDA étudie la possibilité d'éteindre l'éclairage public sur tous les secteurs disposant d'une horloge.

Il apparaît que si l'éclairage est éteint de 23 h à 6 h l'économie serait de 19 532 € pour l'année soit 52 % d'économie (calcul SIEDA) il n'y aurait pas d'allumage le matin l'été

Des panneaux seront posés et l'extinction pourra se faire tout de suite après pour les secteurs équipés d'horloges.

Le SIEDA travaille sur le chiffrage des équipements à mettre en place pour pouvoir effectuer l'extinction sur un maximum de secteurs.

Il précise que les écarts ne pourront pas être coupés, qu'il faudrait prévoir l'installation de lampadaires à leds pour effectuer des économies sur l'éclairage des hameaux qui ne sont pas équipés d'horloges avec armoires

Pour information, le Maire rappelle au Conseil Municipal que les dépenses d'électricité, tous budgets confondus avoisinent les 130 000 €. Compte tenu de l'augmentation des tarifs de l'électricité et dans un souci écologique, il convient de prendre des dispositions qui nous permettront de limiter l'augmentation.

Pour l'éclairage des fêtes de fin d'année, le Maire propose qu'il soit réduit. Le Maire précise qu'il y aura ainsi une économie de pose et de consommation électrique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'adopter le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit,
- De donner délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont publicité sera faite le plus largement possible.

Délibération approuvée par 14 Voix – 1 Abstention

Calorifugeage chaudières salle des fêtes et mairie :

Une entreprise a effectué gratuitement le calorifugeage des chaudières de la salle des fêtes et de la mairie dans le cadre du plan de compensation « Carbone ».

Délégué SDIS :

Francis LACAZE, 2^{ème} adjoint est nommé délégué SDIS.

Tarifs des services publics pour 2023

Salle des fêtes (Salles-Curan – Les Canabières – Bouloc)		
-	Caution	300.00 €
-	Chauffage	50.00 €
-	Mobilier :	
•	Tables + 10 chaises (hors location salle des fêtes)	5.00 €
•	Chaises	Caution de 500 €
-	Location salle des fêtes de Salles-Curan	100.00 €
-	Location salle des fêtes des Canabières	80.00 €
-	Location salle des fêtes de Bouloc	50.00 €
-	Séminaire (la journée) sans chauffage	80.00 €
-	Séminaire (la journée) avec chauffage	150.00 €
-	Associations locales	Gratuit
Cimetière	Achat terrain (le m ²)	10.00 €
Colombarium		
-	Case pour une durée de 10 ans	100.00 €
-	Case pour une durée de 15 ans	150.00 €
Droits de place		
-	Foires et marchés du 01.07 au 31.08	1.50 € le ml
-	Déballages hors foires et marchés :	
•	Commerçants et foraine	14.00 €
•	Camions (toute l'année)	100.0
•	Cirques (01.07 au 31.08)	25.00
•	Marché de Noël (emplacement)	15.00
Pont bascule	La pesée jusqu'à 20 tonnes	1.00
-	La pesée jusqu'à 50 tonnes	4.00
Photocopies	Copies administratives	0.18 €
-	Copies grand public	0.30 €
Cantine : le repas		3.70 €
Garderie : par garderie et par enfant		1.00 €
Pontons de la Anse et des Vernhes		
	* saison complète (juin – juillet – août)	260.00 €
	* mensuel	150.00 €
	* hebdomadaire	50.00 €
	* journalier	9.00 €
-	hors saison (par mois)	50.00 €

Assainissement	
- Part fixe	85.00 €
- Part proportionnelle	1.40 €/m ³
- Branchement sur le réseau jusqu'à 5 mètres de la canalisation	800.00 €
- Branchement sur le réseau au-delà de 5 mètre de caalisation	100.00 € le mètre supplémentaire
Maison de santé rurale	
- Vacation dans locaux professionnels la demi-journée	12.00 €
- Semaine appartement T1	70.00 €
- Mois appartement T1	280.00 €
- Semaine appartement T1 Bis	70.00 €
- Mois appartement T1 Bis	280.00 €
- Semaine appartement T3	125.00 €
Aire Camping-cars	
- La vidange	5.00 €
- Par tranche de 24 h	13.00 €

Délibération approuvée par 12 Voix Pour – 3 abstentions

Bouloc : Demande de location des garages de l'ancienne école

Une entreprise souhaiterait pouvoir louer les garages de l'ancienne école de Bouloc.

Il est précisé qu'il s'agirait d'une simple autorisation et non d'une location.

Le bâtiment n'est plus occupé, Le centre de loisirs ne fonctionnant plus.

On peut donc se poser la question de garder ce bâtiment ou de le vendre sachant qu'il se dégrade à rester fermé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de la vente de la parcelle BH 77 propriété de la commune de SALLES-CURAN au prix plancher de 180 000 € avec préférence au plus offrant.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte à intervenir.

Délibération approuvée par 15 Voix

Aide pour transports scolaires Collège

Une association s'est montée pour porter le circuit de transports scolaires entre Villefranche de Panat et Salles-Curan. Il est proposé de les aider à financer ce trajet qui ne bénéficie d'aucun soutien de la Région compte tenu que le Collège de Salles-Curan relève du Secteur scolaire de Pont de Salars et que Villefranche de Panat relève du secteur scolaire de Réquista.

Il est proposé d'apporter un soutien financier de 5 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'octroyer une subvention de 5 000 € à l'association : Bus scolaire solidaire Raspes LVZOU pour l'année scolaire 2022-2023

Délibération approuvée par 14 Voix – 1 Abstention

Décision Budgétaire modificative (découlant de l'aide accordée pour les transports et du reversement partiel de la taxe d'aménagement)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser les décisions Budgétaires Modificatives suivantes pour permettre l'exécution des délibérations relatives au reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Lévézou Pareloup et le versement d'une subvention à l'association : Bus Scolaire solidaire Raspes LVZOU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'effectuer les décisions budgétaires modificatives suivantes :

- D'affecter la somme de 3 200 € C/ 6574 Ligne subvention non attribuée sur la ligne : Bus scolaire solidaire Raspes LVZOU C/6574
- De diminuer l'article 60611 Eau et assainissement de 1 800 €
- D'augmenter l'article 6574 ligne : Bus scolaire solidaire Raspes LVZOU de 1 800 €
- De diminuer le C/020 dépenses imprévues de 100 €
- D'augmenter le C/ 10226 Reversement Taxe Aménagement de 100 €

Délibération approuvée par 15 Voix

Recensement de la population

Il aura lieu du 19 janvier au 18 février

La commune est divisée en 3 districts comme à chaque recensement.



Les réalisations 2022

Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Salles-Curan :

Débutée fin 2021 elle s'est terminée au printemps 2022. Ces travaux ont consisté à remplacer les ouvertures, isoler le bâtiment de par l'extérieur, réaliser des faux plafonds, revoir l'électricité et le chauffage. Le remplacement de la chaudière prévu dans le programme initial n'a pas été réalisé, compte tenu de la conjoncture actuelle. En effet, la chaudière gaz n'a pas été installée au regard des tarifs du gaz. Elle pourra être remplacée ultérieurement sans avoir à retoucher à l'installation.

L'ensemble des travaux réalisés permettent de réaliser des économies d'énergie notoires tant pour le chauffage que pour l'électricité.

La commune a reçu le soutien financier de l'Etat, de la Région et du Département pour la réalisation de cette opération.



Aménagement bourg-centre 1^{ère} tranche – Rue de la Confrérie :

Les travaux se sont déroulés de l'automne 2021 à la fin du printemps 2022. Ils ont permis de réaliser l'aménagement de l'ensemble de la Rue de la Confrérie : stationnement, voie de circulation, trottoirs, aménagement paysager avec plantations et ferronnerie. L'accessibilité des commerces a également été réalisée dans le cadre des travaux d'aménagement.

La circulation se fait désormais à sens unique dans le sens montant.

Les travaux d'aménagement des surfaces ont été combinés avec la réfection des réseaux secs et humides. Ainsi la commune a revu son réseau d'assainissement séparatif, le Syndicat Mixte des Eaux du Ségala a réhabilité le réseau d'eau potable, le tout dans le cadre d'un groupement de commande. Les réseaux secs : électricité, téléphone, fibre, éclairage public ont également été revus. Ces travaux ont bénéficié du soutien financier de l'Europe (fonds Leader) de l'Etat, de la Région et du Département.

Voirie Communale :

La Communauté de Communes n'a pas réalisé de travaux d'entretien en 2022, aussi la commune a paré aux urgences en bouchant les nids de poule sur les voies communales.

Des travaux ont été réalisés sur des ponts aux Canabières, au Prat Vibal et à Martouret en partenariat soit avec le Département, soit avec la Communauté de Communes.

Des bancs ont été installés sur la Route des Vernhes.

Vente de terrain :

La commune a procédé à la vente de plusieurs lots dans le lotissement la Devèze.

Un lot a également été vendu à M. et Mme VERMOREL-ALARY. Il s'agit d'un terrain précédemment acquis à Mme JOULIE et qui n'était alors pas constructible. Il l'est devenu depuis l'application du PLUi. La plus value réalisée sur cette vente a permis de réaliser la viabilisation du lot. Parallèlement, la Communauté de Communes a finalisé le branchement d'assainissement pluvial de la Gendarmerie laissé précédemment en attente.

Eclairage public :

L'éclairage du tour de ville de Salles-Curan, a été revu, il a été posé de l'éclairage à Led plus économique et qui permet une baisse d'intensité la nuit. Ce programme a été mené en partenariat avec le SIEDA.

Sécurisation du village des Canabières :

Des marquages au sol en résine et un radar pédagogique ont été installés pour réduire la vitesse dans la traversée du village.

Défibrillateurs :

Des défibrillateurs ont été installés sur les façades des salles des fêtes des Canabières et de Bouloc. Il s'agit d'appareils automatiques qui guident les utilisateurs et peuvent être utilisés par quiconque. Ils sont en accès libre.

Mouvements de personnel :

M. Jean-Paul BOULOUYS a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2022.

Deux agents techniques ont été recrutés au 1^{er} avril 2022 :

M. Fabrice COUSIN à temps complet.

M. Eric GERAUD à mi-temps jusqu'au 31.10.2022 et à temps complet depuis le 1^{er} novembre.

M. COUSIN cessera son activité le 31 Janvier pour convenances personnelles.

Une nouvelle embauche est envisagée.

Zone d'activité :

Le terrain communal situé Route de la Cave est en cours de cession à la Communauté de Communes. Elle envisage sur ce terrain l'extension de la zone d'activité. Seules trois communes de la Communauté peuvent recevoir les zones d'Activité : Salles-Curan, Villefranche-de-Panat et la zone de la Glène à Saint Léons. C'est la Communauté de Communes qui a la compétence Zone d'Activité.

Ancienne école de Bouloc :

La municipalité envisage la vente de ce bâtiment inoccupé.

Le prix a été fixé à 180 000 €.

LES PROJETS

Aménagement bourg centre 2^{ème} tranche :

Le projet précédemment présenté pour l'aménagement bourg-centre comprend trois phases.

La 2^{ème} tranche qui va débiter dans les prochaines semaines concerne la Rue Eugène Viala, avec la finalisation du parking situé derrière la Mairie et la création d'une entrée pour l'école publique Eugène Viala par le côté parking, pour plus de sécurité. Une écluse sera réalisée pour limiter la vitesse. Une voie sera créée pour accéder à la Place de la Charmille.

Les réseaux secs et humides seront revus sur l'ensemble du périmètre des 2^{ème} et 3^{ème} tranche (Place de la Mairie). Un groupement de commande a été réalisé avec le Syndicat Mixte des Eaux du Ségala afin que les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement puissent être coordonnés de façon à limiter les nuisances pour les riverains.

Cette tranche de travaux sera divisée en deux phases, l'une réalisée avant l'été, l'autre après l'été.

Comme pour la 1^{ère} tranche ces aménagements visent à séparer et à sécuriser les circulations piétonnes et automobiles.

Aménagement Bibliothèque :

La salle vitrée située au-dessous de la mairie sera aménagée pour y installer la bibliothèque. Cette salle permettra un accès aux personnes à mobilité réduite. Elle offrira une superficie supérieure aux locaux provisoirement mis à disposition à l'Agence Postale.

Les travaux de modification des ouvertures seront réalisés au cours de l'année 2023.

Assainissement les Canabières :

Les études se poursuivent.

Voirie :

Les travaux de réfection de la voirie intercommunautaire vont reprendre dès le printemps.

A Bouloc, le Département refera la chaussée de la traverse du village, au printemps. Des feux verts « récompense » seront installés, ils permettront de réduire la vitesse.

Pontons d'amarrage :

Les pontons situés aux Vernhes sont en mauvais état et ne présentent plus une sécurité suffisante pour être mis en location. Ils seront remplacés.

Complexe aquatique :

Il s'agit d'un projet porté par la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup qui en assumera l'investissement et le fonctionnement.

Le permis de construire devrait être déposé courant 2023.

Il sera construit à proximité du stade

Associations



Amicale Sapeurs Pompiers

Le Centre d'Incendie et de Secours de Salles Curan compte : 12 sapeurs pompiers , 2 infirmières et un médecin.

40 % de notre effectif est féminin.

Nous avons effectué 129 interventions en 2022 sur les 10 communes défendues (Arviou, Canet de salars, Castelnaud-Pégayrols, Curan, Prades-Salars, Saint Beauzely, Saint Laurent de Lévezou, Salles-Curan, Vézins-de-Levezou, Viala du Tarn).

L'activité opérationnelle est en grande majorité effectuée pendant les mois de Juillet et Août.

La population défendue est de 2400 habitants avec une augmentation importante liée au tourisme pendant la période estivale.

L'année 2022 a été riche en événements.

Le 15 mars , le lieutenant Arnaud Creyssels est devenu notre nouveau chef de centre. Arnaud est sapeur pompier professionnel en provenance du service planification opérationnelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Il fait parti du groupe cynotechnique avec son chien Nyx dans la recherche de personnes ensevelies ou égarées.

Au mois de juin, nous nous sommes tous retrouvés actifs, vétérans, conjoints et enfants à la base du CMCAS pour une belle journée ensoleillée. Nous remercions notre cuisinier retraité Francis Gaubert pour nous avoir préparé une bonne paella. Il est très important pour nous de partager des moments conviviaux et de se remémorer des histoires et anecdotes sur le centre de secours.

Cet été a été une année particulière pour le département de l'Aveyron lié notamment aux nombreux feux de forêts. Plusieurs sapeurs pompiers du centre sont partis lutter sur les feux de Compregnac et de Mostuéjols pendant plusieurs jours.-Le centre de secours a dû garantir la sécurité du lac lorsque les canadiens venaient écoper. Un sapeur pompier est parti durant une semaine en Corse avec un Groupe d'Intervention de Feux de Forêts de l' Aveyron pour venir en aide dans la lutte des feux de forêts, sans compter les nombreuses sollicitations pour secours à victimes à assurer.

Tout au long de l'année , nous effectuons des manœuvres et des formations pour maintenir nos acquis que ce soit au niveau incendie ou secours à victimes

Le jeudi 10 novembre, l'école publique Eugène Viala est venu visiter le centre de secours. Les élèves ont été ravis de voir les engins , de monter sur le camion citerne feux de forêt, de manipuler la lance incendie et un rappel sur les numéros d'urgences leur a été fait. La visite s'est terminée par un goûter offert par l'amicale.



Le samedi 26 novembre a eu lieu le cross départemental des Sapeurs Pompiers de l'Aveyron. 250 participants (jeunes sapeurs pompiers, volontaires et professionnels) ont pu découvrir un circuit balisé autour du village des Vernhes et de découvrir le site et la vue magnifique sur le lac de Pareloup. L'amicale remercie l'ensemble des partenaires qui nous a aidé pour le bon déroulement de cette journée sportive. (*Restaurant les Reflets du Lac, Boucherie Rolland Molinier, magasin RAGT de Salles Curan, Boulangerie Blanc de Bouloc, La Calmettoise, Epicerie Au temps d'Antan, le Crédit Agricole, Roquefort Société, le Conseil Départemental, l'Office de Tourisme du Lévezou et la municipalité de Salle Curan.* Nous remercions aussi les sapeurs pompiers retraités qui nous ont aidé pour l'intendance. Le soir nous avons partagé une soupe au fromage confectionné par Francis Gaubert. Merci beaucoup.



Après plus de 30ans de service, le docteur François Ducamp a fait valoir ses droits à la retraite au niveau du corps départemental des sapeurs pompiers.

De même , Nicolas Crouzet , après 20ans de service , a fait valoir ses droits à la retraite chez les sapeurs pompiers.

On les remercie chaleureusement pour toutes ses années consacrées aux pompiers.

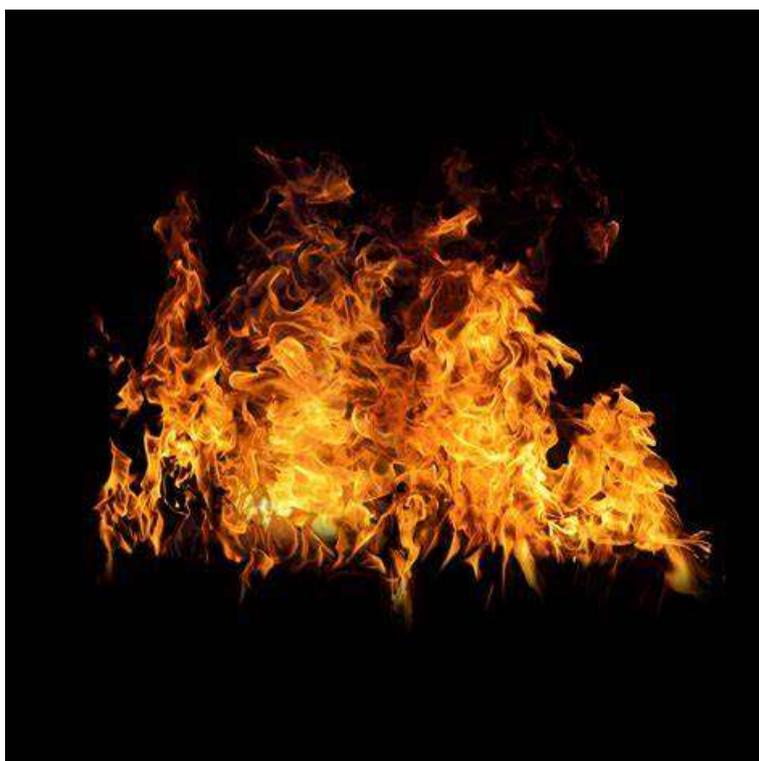
Combien de repas raté, de moment en famille, de nuit blanche pour aller secourir mais aussi il y a eu de bon moment autour de repas ou lors des voyages.

Bonne continuation au docteur Ducamp pour sa retraite bien mérité . Il va pouvoir s'occuper de Chantal et de ses filles ainsi que des ses petites filles. Il aura plus de temps pour faire du vélo , piscine et karaté.

Nicolas a pris sa retraite aux pompiers mais il travaille toujours. Malgré tout , il passera plus de temps auprès de son épouse et de ses deux enfants.

Merci à vous deux pour toutes ces années engagement. La porte du centre vous sera toujours ouverte.

L'ensemble des sapeurs pompiers de Salles Curan actifs et retraités sont adhérents de l'amicale. Cette association nous permet de souscrire une assurance en complément de celle du SDIS pour notre protection sociale , de participer à l'œuvre des pupilles (orphelins des sapeurs pompiers décédés en service), de faire un don pour le téléthon , d'améliorer le confort du centre....





L'ADMR Pareloup-Monts du Lévézou a maintenant 6 ans ! Elle est le résultat de la fusion des anciennes associations locales de Vezins, St Léons, St Laurent et de Salles-Curan-Curan et couvre ainsi l'ensemble de ces communes.

Elle emploie 14 salariées, une secrétaire administrative et est dirigée par une équipe de bénévoles au service d'au minimum 120 clients. Ces 3 éléments formant le « triangle d'or » de l'ADMR.

Le rapport d'activité 2021 fait état de **14 478 heures** de prestations à domicile effectuées auprès de **190 personnes** dont **28 bénéficiaires du service du portage de repas** à qui **4 027 repas** ont été livrés. Les aides à domicile ont parcouru **52 050 kilomètres**. Ce service prestataire représente une activité économique de **355 625 euros** participant au maintien de l'économie locale

QUI FAIT QUOI ???

La secrétaire administrative en poste dans les 2 bureaux de l'association :

- reçoit et traite les appels
- fait les plannings
- informe les aides à domicile de tout changement
- aide à la préparation et au suivi des dossiers clients
- collabore au travail de trésorerie
- corrige la télégestion et traite son envoi mensuel permettant le paiement des salaires et la facturation des heures clients.
- travaille en étroite relation avec le Point Infos Seniors dans l'avancée et le traitement de certains dossiers

Les intervenantes se déplacent de domicile en domicile et réalisent une prestation qui doit correspondre à ce que demandent les assistantes sociales en fonction notamment du degré de dépendance de la personne aidée tout en ayant à cœur de respecter au mieux le nombre d'heures attribuées par les organismes aidants (APA, MSA, CARSAT...)

Elles communiquent entre elles notamment par l'intermédiaire du **cahier de liaison** présent chez chaque client et leurs heures d'intervention tout comme leurs kilomètres sont enregistrés sur le **téléphone portable fourni par l'association**. Depuis ce début d'année et grâce au géocodage, la saisie

des kms est désormais automatique. N'hésitez donc pas à communiquer votre nouvelle adresse au bureau si tel est le cas.

Les intervenantes bénéficient chaque année d'une ou plusieurs **journées de formation** afin de pouvoir continuer à fournir des prestations de qualité et d'avoir une professionnalisation du métier. Ainsi, c'est 220 heures qui ont été financées en 2021.

Enfin, la **signature de l'avenant 43 en octobre 2021** a permis une revalorisation des salaires avec ainsi la volonté de reconnaissance du métier et le rendre plus attractif.

Les bénévoles

La Présidente, Mme Monique CAUSSIGNAC, assure toutes les responsabilités vis-à-vis du personnel salarié, les embauches, le respect du code du travail ; etc...

Le responsable du personnel en la personne d'Henri MALAVAL travaille avec la Présidente en ce qui concerne les embauches, assure la gestion des arrêts maladie et les relations avec les clients en cas d'urgence.

La trésorière, Colette ROLLAND MOLINIER, qui gère les différents comptes de l'association, encaisse les chèques et fait un point régulier avec la secrétaire

Les référents commune, eux, sont en charge de constituer les dossiers de demande d'aide pour les clients et les ramener au bureau afin qu'ils soient transmis à la Fédération ADMR de l'Aveyron à Rodez. Ils doivent également assurer le suivi qualité de chacun de ces différents dossiers en collaboration avec le secrétariat également.

Ils sont formés régulièrement afin de savoir comment constituer au mieux ces dossiers et il y en a 1 par secteur, à savoir :

- ALARY Odile pour Salles-Curan
- BRU Hélène pour Saint Martin des Faux
- CAYRON Francette pour Curan
- FABRE Sylvie pour les Canabières
- FOURNIER Etiennette pour Bouloc et enfin,
- SEILLIER Marie-France pour Vezins, St Léons et St Laurent

Sans oublier bien évidemment **les autres bénévoles** « petites mains » qui œuvrent à la confection des cadeaux de Noël, à la préparation de la rentrée de l'ADMR, etc...

Tout nouveau bénévole bénéficie d'une formation d'une journée à Rodez afin de mieux appréhender le fonctionnement de l'ADMR.



LES DIFFERENTS SERVICES

-Service et soins aux séniors :

* aide à domicile : aide au lever, aide aux repas, entretien du logement et du linge, transport accompagné...

* Téléassistance en partenariat avec la MSA pour Présence Verte.

-Portage de repas à domicile en partenariat avec la cantine municipale de Vezins et repas préparés sur place. Livraison assurée 3 fois/sem.

-Entretien de la maison : en prestataire Plein Tarif accessible à tout un chacun. Eligible à hauteur de 50% de réduction ou de crédit d'impôt sur nos prestations, selon réglementation en vigueur.

- Enfance et parentalité : des salariées formées au service des enfants et de leurs parents à travers la garde d'enfants à domicile. Également éligible à la réduction d'impôt ainsi qu'à la PAJE. Nous pouvons aussi aller les chercher à la sortie de l'école avec votre autorisation.

Pour tous ces services, vous pouvez bénéficier de la prise en charge des formalités. L'ADMR est employeur et s'occupe de tout.



ADMR ET CONVIVIALITE

L'Admr c'est aussi une association qui, pour donner du sens à son action, favorise le lien social et la convivialité au travers de différentes manifestations tout au long de l'année.

- Les vœux et le **partage de la galette** entre salariées et bénévoles.



- Cadeaux à l'occasion de la **fête des mères** et de **Noël**



- **Rentrée festive** en septembre autour d'un goûter-spectacle suivi d'une tombola gratuite pour tous.



COMMENT NOUS CONTACTER ?



A Salles-Curan : 2, Rue del Peyral

Permanences les lundis et vendredis de 13h30 à 17h00

Le mardi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

A Vezins de Lévézou : Résidence des 2 Ponts-9, Grand Rue

Permanences : Les lundis et vendredis de 9h00 à 12h00

Téléphone : 05.65.78.42.60

Mail : sallescuran@fede12.admr.org

A la bibliothèque municipale, la curiosité est un gentil défaut



Biographies diverses

Voilà plus d'un an que la bibliothèque est installée dans l'ancienne salle de tri de La Poste en attendant d'être logée prochainement derrière la mairie, dans la salle de réunion sous l'ancienne trésorerie. Ouverte tous les mercredis et samedis matin de 10 heures à midi, ce local de plain-pied donc d'accès facile, accueille les lecteurs de la maternelle à... pas de limite d'âge ! Et nombreux sont ceux qui viennent chercher du rêve, de l'aventure, de la documentation. On peut tout trouver sur les étagères, bien classé selon la nature des ouvrages, il suffit de demander aux bénévoles de permanence et

de se laisser guider selon ses goûts ou de commander un document qui sera livré par la navette départementale dans les jours ou les semaines qui suivent.



Quelques nouveautés



Céline lit pour les petits

Régulièrement, les écoles et la crèche viennent fouiller dans les bacs, albums, BD, documentaires, romans jeunesse. Pour les plus jeunes, nos conteuses Céline et Claudine se tiennent à disposition pour lire une ou deux histoires, et chacun repart avec sous le bras le livre de son choix.

Afin de mieux déployer l'éventail de lecture, le bibliobus passe deux fois dans l'année, et c'est aussi deux fois dans l'année que les bénévoles vont à la Maison du Livre à Rodez acheter les nouveautés, prix littéraires, romans de terroir, policiers, études sur l'Aveyron... Financés par la municipalité que nous tenons ici à remercier, ces achats constituent un fonds de lecture appréciable, un véritable trésor d'évasion anti-ennui, anti-déprime, faisant entrer le lecteur dans [Claudine lit pour les plus grands](#) l'histoire, dans l'intimité et la vie captivante des personnages.



La curiosité étant culturellement un gentil défaut, n'hésitez pas à venir « pêcher » et « pêcher » quelques titres sur les rayonnages !



**Judo...Musique...Pilâtes... Stretching...
Fitness...Théâtre... Scrabble... Anglais...
Sophrologie...Yoga... Marche Nordique...**

Représentent la **MJC** de Salles-Curan

La Maison des Jeunes et de la Culture est une association à but non lucratif. Ses ressources proviennent des cotisations et de différentes activités et subventions.

Bonne reprise après 2 années au contexte sanitaire difficile. Pour la saison 2021-2022 nous comptons 139 adhérents (33 enfants et 102 adultes). Nous en profitons aussi pour remercier la Mairie de Salles Curan de nous prêter plusieurs salles pour les nombreuses activités de la MJC et aussi de nous faire gracieusement les photocopies,...

Les Clubs de la M.J.C. :

➤ **Club MUSIQUE :**

Responsables : Marion Terral et Isabelle Raynal

Les cours ont été dispensés par Michel Bézégues professeur de guitare et Robyn Grayling pour le piano et le violoncelle (nouveau)

Le club se compose de 25 adhérents.



➤ **Club JUDO :**

Responsable : Isabelle Raynal

Les cours ont été dispensés par Medhi Sablon le lundi et le jeudi.

Le club se compose de 25 enfants adhérents.



➤ **Club GYMNASTIQUE PILATES, STRETCHING, FITNESS et YOGA :**

Responsable : Isabelle Raynal

84 participants ont adhéré aux cours de Pilates, Stretching les lundis, Fitness et Yoga les mardis avec Marie-Claude et Eveline. La majorité des adhérents participe à plusieurs activités.

➤ **Club Marche Nordique :**

Responsable : Colette Souyris

Les marches ont lieu le samedi matin de 9h30 à 12 h avec Colette. Le club compte 13 adhérents et des marcheurs occasionnels. Les parcours sont divers et variés avec la découverte de superbes paysages !

➤ **CLUB SCRABBLE :**

Responsable : Céline Friot

Le club compte 5 adhérents permanents et des joueurs occasionnels. Il se réunit le samedi après-midi à 14 h 30 dans la salle à côté de la mairie. C'est un vrai moment de divertissement en faisant travailler la concentration et la mémoire !



➤ **CLUB anglais :** Robyn anime cette activité avec passion. Les 5 participants ont bien progressé pendant cette 1^{ère} saison.

➤ **Club Théâtre adultes :**

Responsable : Mariya Daures

Le club se réunit les vendredis toutes les 2 semaines. 11 adultes ont participé aux différents exercices et sketches...



➤ **Club Théâtre enfants :**

Responsable : Mariya Daures

Le club se réunit les mercredis. Il accueille 6 enfants.

Cet atelier est basé sur l'écoute de soi et des autres, de l'expression émotionnelle et de la recherche créative. Des sketches sont imaginés par les enfants.

➤ **Club Sophrologie (nouveau),**

Responsable : Isabelle Raynal

Le club se réunit les vendredis toutes les 2 semaines. Il a accueilli 17 participants. Les thèmes des séances ont été très variés : Mieux vivre les émotions ; forger l'optimisme ; Apprendre à lâcher prise ; Gérer la douleur...

Un atelier pour découvrir les « fleurs de Bach » a aussi été organisé un samedi après-midi.

Les animations : peu nombreuses car stoppées depuis le confinement de mars 2020

➤ **Conférence (gratuite et ouverte à tous) sur la Parentalité animée par Amélie Rivet, Thérapeute familiale et conjugale.**

Seulement 2 conférences ont été organisées en début de saison. Cette activité a été arrêtée car la participation était devenue très faible.



Nouveautés pour 2022-2023

➤ La saison 2022-2023 a très bien repris avec quelques nouveautés :

pour les enfants

-cours de chants, cours de soutien d'anglais avec Robyn et,

-danse contemporaine avec Régis et,

-reprise des cours de Roller avec Marion et,

- Yoga enfants depuis de janvier 2023, 1 samedi par mois avec Céline Bonhomme. Elle propose 3 groupes différents en fonction des âges des enfants. Les parents peuvent participer en duo avec leur enfant.



pour les adultes

- atelier couture avec Chantal et Christiane et,

- un nouveau cours de Pilates et un cours de Danse contemporaine avec Régis et,

- depuis le 1/01/2023, une chorale adulte qui bouge « sing and move » a commencé avec Christel le lundi à 19h30.

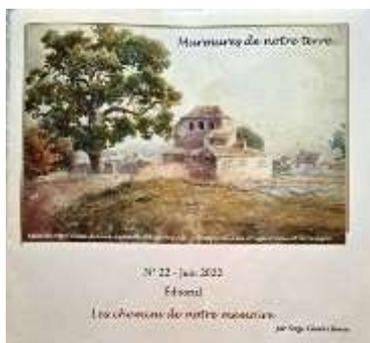


 **Pour toutes les activités, pensez à consulter facebook ou le site internet www.mjcsallescuran.fr** N'hésiter pas à vous inscrire sur Facebook pour être informé des activités nouvelles ou ponctuelles. Allez voir aussi notre nouveau site internet pour plus de détails sur les activités !

Association des Amis d'Eugène Viala et du Lézou

Un musée et un journal pour mettre en lumière toute l'œuvre de l'artiste

L'été 2022 a été porteur de satisfactions pour les Amis d'Eugène Viala et du Lézou.



Le journal associatif

Au programme des soirées culturelles, ils ont eu le plaisir d'accueillir de brillants conférenciers. Les thèmes retenus portaient sur divers événements ou personnages célèbres : le Minier avec Alain Bernat, le photographe archéologue Louis Balsan avec Pierre Lançon et Emma Calvé avec Laetitia Cantos-Bex, tous trois bons orateurs qui ont su captiver l'attention du public. Sans oublier la conférence donnée par le président Serge-Charles Bories à St Rome-de-Tarn, « Viala en son temps ».

Les séances de dédicaces ont aussi connu un franc succès avec l'accueil d'une dizaine d'auteurs locaux ou régionaux devant le musée le samedi matin en juillet et août, avec lesquels les échanges ont été très agréables. Les auteurs ont pris un réel plaisir à découvrir ou redécouvrir les œuvres de Viala et les lecteurs ont apprécié les romans ou documentaires, tous axés sur l'Aveyron et son histoire, et sur la région.

Au musée, les estivants nombreux cet été ont vu leurs visites facilitées par la confection de fascicules réalisés par Brigitte et Baptiste comportant les photos des tableaux de et les explications nécessaires à leur identification. Certains groupes ont pu être accueillis sur rendez-vous, comme le club Mont Jupiter (les Aînés de Montjoux) ou plus récemment l'association des Vieilles Maisons Françaises, et bien sûr les écoles. Quant aux productions de l'association, le journal « Murmures de notre terre », riche d'écrits divers commis par amis de l'association, rend hommage à l'œuvre et à la qualité l'artiste et de l'homme, et met en valeur d'autres personnages illustres ainsi que des sites protégés de la région ; les rééditions écrits de Viala « Loin des foules » et « Paysages », textes en prose et poèmes, les marque-pages, fascicules et catalogues ont été appréciés du public, curieux de mieux connaître l'artiste et l'association qui se cache derrière.



Deux auteurs en dédicaces

Viala
du
les
de

des

de

de



Un des superbes tableaux offerts au musée

Enfin il faut rappeler que de généreux donateurs nous ont fait l'hommage de superbes tableaux inconnus de Viala. L'ensemble des Amis de l'association tient à leur renouveler ici sa gratitude et ses remerciements.

En ce début d'année, les prochaines animations et rencontres culturelles, concerts, sorties amicales sont en préparation. Le programme sera dévoilé dans le prochain journal « Murmures de notre terre » qui paraîtra en mai 2023.

« Tourelles et Colombages »

Comme les années précédentes, l'Association « Tourelles et Colombages » a eu a cœur de proposer ou d'accompagner d'autres associations pour contribuer à l'animation du village quelque soit l'âge ou les centres d'intérêt.

Activités de l'Association au fil des mois...

- En juillet et août, **les ateliers créatifs** ont fait le plein. Brigitte et Yves ont été très heureux d'accueillir une trentaine d'enfants dont certains « accros » depuis plusieurs années qui aiment venir et revenir pour enrichir ce qu'ils ont pu faire les années précédentes en apprenant de nouvelles méthodes ou en laissant totalement leur imagination créative s'exprimer, comme Victor qui a entrepris de reconstituer l'univers de Harry Potter ! Il y a bien sûr les « nouveaux » qui peuvent, grâce au matériel mis à leur disposition s'essayer à certaines techniques pour réaliser une ou plusieurs des créations proposées : maisons, fermettes, moulins en bois, macramé, attrape-rêves, travaux de couture, déco-patch, « plastique-fou »... Les ateliers des lundis et vendredis sont ouverts à tous, petits et grands le matériel est fourni et le goûter partagé.



- Pendant les deux mois d'été, tous les lundis matin, **des visites du village** sont organisées à la demande de l'office de tourisme. Yves Coupé et Gérard Sobotta, en alternance, se proposent de vous emmener à la découverte des ruelles et du patrimoine de Salles-Curan. Les visites peuvent se faire également, hors saison, sur rendez-vous.



- Cet été, en partenariat avec la mairie et l'association « Les Sapins Argentés » l'association a eu le grand plaisir, après avoir dû l'annuler l'été dernier, d'organiser **le vide grenier**, le 31 juillet. Plus de 60 exposants qui dès 6h du matin se sont installés sur la place de la mairie, dans la rue du château et au tout début de la rue Del Peyral. Toute la journée, sous un soleil de plomb les chineurs ont déambulé entre les stands, trouvant ici ou là une curiosité inattendue ou l'objet tant espéré !

Heureusement les bénévoles des deux associations, au petit soin pour les exposants ont distribué des boissons à volonté.

Aux dires des vendeurs, ce fut une très belle journée, bien organisée et sympathique. Les organisateurs, eux aussi très contents, sont déjà prêts pour l'année prochaine.

Selon le souhait des deux associations organisatrices, la recette correspondant à la somme demandée pour les emplacements est intégralement reversée à une association caritative. Cette année, c'est à l'ASP12 (Association pour le développement des Soins Palliatifs et d'accompagnement en Aveyron) qui en fut la bénéficiaire.

- Cet été, les 6 et 7 août, **le 7ème salon de « Passions et Talents »** a remporté un vif succès.

Plus d' une trentaine d'artistes amateurs se sont retrouvés à la salle de fête de Salles-Curan pour exposer leurs nombreuses créations : bijoux en résine, perles ou même tissés aux fuseaux, travaux de couture, de tricot, tableaux de sable, vannerie, nombreux articles à base de pierres semi-précieuses... des œuvres de très belle qualité et d'une grande richesse que le public a su apprécier.

Il en a été de même pour **le marché de Noël**, du 11 décembre pour lequel de nombreux artistes de l'été ont répondu « présents ». Certains producteurs (maraîcher, miel, chocolat, herbes aromatiques et médicinales...) sont également, pour la première fois, venus grossir les rangs.

Il est vrai que ces deux salons donnent l'occasion à ces passionnés de l'Art de se retrouver, de partager leurs savoir-faire en travaillant pour certains devant les visiteurs, de se faire connaître en tant qu'artistes, producteurs ...

La convivialité, l'ambiance chaleureuse, des artistes passionnés et passionnant, des retours élogieux sur les travaux présentés confortent, dans leur démarche, Brigitte et Yves qui tiennent à remercier chaleureusement la Municipalité qui met à disposition les locaux mais surtout parce qu'elle a toujours soutenu leurs projets. Projets qui leur tiennent particulièrement à cœur pour ce qu'ils apportent à la vie du village en favorisant les rencontres, les partages et le lien social.



Association « Tourelles et Colombages » contacts : Brigitte et Yves Coupé 06 64 77 61 82

AU CLUB « LES SAPINS ARGENTES DU LEVEZOU »

avec **GENERATIONS MOUVEMENT**



RAPPORT D'ACTIVITES 2022

● CARTES D'ADHESION :

Deux permanences ont été tenues à la salle du Club les samedis 15 et 29 Janvier. La plupart sont venus. D'autres se sont rajoutés après coup d'où une légère augmentation malgré la situation sanitaire.

Total pour l'année : 108 adhérents (tes).

➤ ACTIVITES :

A la salle du Club avec partage du goûter

- Lundi : ateliers créatifs,
- Mardi : randonnées en deux groupes selon les capacités physiques,



- Mercredi : jeux de société,
- Jeudi : jeux de cartes,
- Vendredi tous les quinze jours : rencontre avec le club «La Céorette» d'ARVIEU pour plaisir de chanter.

Sorties de PRINTEMPS à la journée

- Samedi 07 Mai : Repas commun avec le club « La Céorette » d'ARVIEU au restaurant « GAUBERT-LACAZE » à Saint-Martin-des-Faux : une centaine de participants,
- Jeudi 12 Mai : Visite de la «Cité de l'ESPACE à TOULOUSE» suivie d'un repas sur le site : une trentaine de participants,
- Samedi 11 Juin : Parcours des «Gorges de la Jonte» en LOZERE - visites de «La

Ferme Caussearde » et de «La maison des Vautours» - repas au restaurant «Les Douzes» : 36 participants.



A la Salle des fêtes de SALLES-CURAN

- **Jeudi 19 Mai** : petit loto entre adhérents : 52 participants – Partage du goûter
- **Samedi 25 Juin** : Assemblée Générale Ordinaire du Club :
- Au total près de 70 adhérents présents ou représentés.
 - Les rapports d'activité et financier POUR 2021 ont été approuvés.
 - Le Conseil d'Administration a été confirmé.
 - Un apéritif convivial a clôturé cette assemblée.
 - **Samedi 23 Juillet** : QUINE D'ETE
- Très bonne participation (évaluée à 400 personnes) :
- Remerciements aux généreux donateurs, adhérents, commerçants, producteurs locaux et sympathisants...)



VIDE-GRENIER

- **Dimanche 31 juillet** :
- Vide-greniers organisée avec «TOURELLES et COLOMBAGES» :
- Grande participation des exposants et du public.
- **Recette au profit de l'A.S.P 12 : 435,00 euros.**

Sorties d'AUTOMNE

➤ **Samedi 15 Octobre :**

- Repas à «Hôtel du VIAUR» à SEGUR.



- Bonne ambiance conviviale (une soixantaine de convives).

➤ **du 17 au 20 Octobre :**

- Voyage touristique de 4 jours sur la COSTA DORADA (ESPAGNE)



- 30 participants – Bonne entente et satisfaction de tout le groupe en attendant la prochaine destination à venir.

ACTION DE SOLIDARITE

➤ **Le TELETHON :**

Exposition et vente d'objets réalisées par les adhérents (es) à l'atelier créatif.

- **Samedis matins 3 et 10 décembre :** à la salle de la Mairie de SALLES-CURAN
- **Dimanche 11 Décembre :** à la salles des fêtes de SALLES-CURAN
- **Recette au profit de l'A.F.M : 900,00 euros.**

CLOTURE DE FIN D'ANNEE

➤ **Vendredi 23 Décembre :**

- Séance de CINEMA avec le film «BELLE et SEBASTIEN- Nouvelle Génération»,
L'occasion de découvrir cette belle salle...

- BUCHE de NOEL à la salle des fêtes de SALLES-CURAN.



Le tout OFFERT par le Club.

AUTRES ACTIVITES avec Générations Mouvement

➤ **Vendredi 18 Mars :**

- Assemblée Générale départementale à LUC.

➤ **Mardi 12 Avril :**

- Concours départemental de BELOTE à FLAVIN.

➤ **Jeudi 12 Mai :**

- Concours départemental des DICOS D'OR à CURAN (une trentaine de participants) et au niveau du département : 218 dont 27 enfants de Savignac.

➤ **Mardi 31 Mai :**

- Concours départemental de PETANQUE à SALLES CURAN :
 - 11 Equipes - 95 participants dont quelques adhérents de SALLES-CURAN suivi d'un plateau-repas à la salle des fêtes à SALLES-CURAN (Traiteur ROLLAND-MOLINIER de SALLES-CURAN).



➤ **Mardi 28 Juin :**

- Fête de l'AMITIE à SAVIGNAC – près de VILLEFRANCHE de ROUERGUE – 520 participants – dont 10 de SALLES CURAN.

➤ **Mardi 27 Septembre :**

- Ensemble sur les Chemins de COMPOSTELLE à COMPOLIBAT – 290 participants dont 13 de SALLES CURAN.

REUNION DES SECTEURS 5 et 6

➤ **A SALLES CURAN et à LE VIBAL :**

- **Samedi 19 Novembre et Lundi 28 Novembre : Réunions d'informations**

Remerciements à tous les Bénévoles et à la Municipalité.

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Merci pour tous les moments partagés et ceux à venir !

A bientôt pour de belles retrouvailles en 2023 !

L'école publique Eugène Viala

L'équipe enseignante souhaite remercier la municipalité et l'Association des Parents d'Elèves pour leur implication et leur soutien afin que les élèves puissent participer à des projets riches et variés visant à leur épanouissement dont voici un aperçu...

Projet G2M

Dans le cadre du Parcours éducatif de santé, les élèves du CE2 au CM2 ont pu participer au projet « Goûter le Monde autour de moi », un programme porté par le CPIE. Lors du second trimestre les élèves ont participé au premier atelier. Il s'agit d'un atelier d'éducation au goût : porter attention aux sens utilisés dans la dégustation des aliments (travail sur les odeurs, dégustation de fromage, fruits...). Au troisième trimestre, les élèves ont participé à trois ateliers : - sensibilisation par l'infirmière scolaire à l'alimentation saine et durable (groupes d'aliments, équilibre alimentaire, lecture d'étiquettes d'emballages alimentaires...), - intervention d'une apicultrice de Vezins (Goûts d'absolu) pour présenter la vie des abeilles, les étapes de fabrication du miel... et faire déguster différentes sortes de miel aux élèves, - enfin un atelier cuisine autour du miel a permis aux élèves de mettre en pratique ce qu'ils avaient appris.

Education physique et sportive

Natation : Les élèves de la maternelle au CM2 ont pu participer à une dizaine de séances de natation à la piscine Géraldini d'Onet le Château durant les mois de mai et juin.

Voile : La classe des grands s'est rendue au CYVP pour une journée voile au mois de juin.

Course d'orientation : sur le site de Peyrebrune.

Danse : Les élèves des deux classes ont appris à danser le Madison. Une belle découverte pour les enfants qui se sont investis pour bien apprendre la chorégraphie.

Tournoi de football : En décembre, en liaison avec l'actualité de la coupe du monde de football, il a été organisé au sein de l'école un tournoi de football avec des équipes mélangeant les plus jeunes et les plus grands. Après les matchs de poules, les phases finales ont eu lieu. Les deux équipes gagnantes se sont rencontrées en finale. La Marseillaise a été entonnée. Le match a pu ensuite se dérouler. Les gagnants ont été récompensés par une coupe et des médailles. Tous les autres participants ont reçu un petit présent. Au-delà du sport en lui-même, il s'agissait de faire véhiculer des valeurs de respect, de tolérance et d'entraide dans un esprit festif. Et ce fut une réussite. Bravo à tout le monde !



Visite au musée Eugène Viala

Le 9 juin le musée a ouvert ses portes aux élèves de l'école. Ils ont pu découvrir les techniques utilisées par l'artiste grâce à la présentation qui leur a été faite. Ensuite ils ont pu aiguïser leur sens de l'observation en participant à un jeu de piste afin d'aborder les œuvres du peintre sous un autre angle. Les élèves étaient ravis par cette activité.



Occitan

Tout au long de l'année, les élèves bénéficient d'une demi-heure par semaine d'initiation à l'occitan. C'est M Migairou, membre d'ADOC12, qui intervient en classe.

La rencontre inter écoles occitan du 02 juin est venue clôturer cette année d'apprentissage de la langue avec divers ateliers ludiques pour réinvestir le vocabulaire appris au cours de l'année mais également la visite de la maison natale de Jean Henri Fabre, des chants et un spectacle en occitan.





Programmation d'un robot : projet de liaison CM2 / 6^{ème} et initiation dans la classe maternelle/CP/CE1

Les élèves de CM1 et de CM2 poursuivent leur travail autour de la programmation d'un robot. Ce travail s'inscrit dans le projet de liaison CM2/6^{ème} mené avec le collège de Pont de Salars. A l'aide de tablettes, des ordinateurs et des logiciels, c'est par binômes qu'ils ont programmé les déplacements du robot de la classe. Ils ont également réalisé une planche tendance avec création de logo, slogan et nuage de mots ainsi qu'un exposé. C'est avec enthousiasme qu'ils ont présenté leurs réalisations lors d'une journée d'immersion au collège face à un jury composé des professeurs du collège. Ils ont été félicités pour leur implication dans ce projet.

Au mois de mars, les élèves de la maternelle/CP et CE1 ont pu également bénéficier d'une journée d'initiation à la programmation d'un robot pour leur plus grande joie. Aussi cette année, le Père Noël les a gâtés en leur offrant un robot. L'initiation à la programmation va donc se poursuivre.



Ecole et cinéma

Dans le cadre du dispositif "Ecole et cinéma", les élèves se rendent aux séances projetées au cinéma de Salles-Curan. Ils ont ainsi pu assister à :

" En sortant de l'école": une collection de courts métrages qui permet à de jeunes réalisateurs, tout juste sortis de leur école d'animation, de réaliser leur premier film professionnel : l'adaptation d'un poème choisi dans l'œuvre de trois des plus grandes voix poétiques du XXe siècle : Guillaume Apollinaire, Robert Desnos et Jacques Prévert. C'était au mois de mars.

Le 10 mars, visionnage du dessin animé « Kerity, la maison des contes » de Dominique Monféry et le 20 mai "Peau d'âne" de Jacques Demy pour les grands et "Quel cirque" pour les maternelles.

En novembre, les plus jeunes sont allés voir "Le temps qu'il fait", trois courts métrages liés par la thématique de la météo avec comme point commun la pluie: L'ondée de David Coquard Dassault, La maison démontable de Buster Keaton, Le jardin de Marie Paccou. « Mon voisin Totoro » d'Hayao Miyazaki fut le très beau film d'animation qu'ont apprécié les plus grands.

Le film d'animation « Le Pharaon, le Sauvage et la Princesse » de Michel Ocelot a été programmé en supplément des séances proposées par Ecole et cinéma au mois de décembre.

Spectacle et concert des JMF à la MJC

"Victor et le Ukulélé" : par Frank Arbaretaz, Kandid. Un univers poétique et sensible, faisant swinguer avec douceur une chanson aux accents pop-folk. Et si le ukulélé a une place de choix, pas moins de sept instruments à cordes pincées ponctuent le spectacle!

Octobre 2022 : Concert: Tam Tam. Spectacle de la compagnie Madame Glou alliant musique corporelle et théâtre burlesque.

La chaîne des Puys a livré ses secrets aux élèves

Lors de leur classe de découvertes du 19 au 22 avril, les élèves ont débuté leur périple par une randonnée au Puy de Chambourguet. L'occasion d'admirer un paysage grandiose, de découvrir la flore et la faune locale. Les marmottes étaient au rendez-vous pour la plus grande joie des enfants. Ensuite, les élèves se sont rendus au site de Lemptégy qui est unique au monde. Accompagnés d'un guide, ils sont allés au cœur du volcan. Ils ont remonté le temps pour comprendre les différentes étapes de formation du volcan.

Pour compléter leurs connaissances, le parc de Vulcania leur a proposé plusieurs expériences immersives. Avec l'attraction « Le réveil des Géants d'Auvergne », les enfants ont vécu l'éruption des volcans de la chaîne des Puys grâce à un film 3D, des sièges dynamiques et d'autres effets spéciaux décoiffants. L'attraction « Premier Envol » leur a également offert une immersion poétique aux côtés de deux aigles qui voyagent au-dessus des volcans avec un écran à 180° et des nacelles dynamiques. De multiples attractions qui ont fait le bonheur des enfants.

L'Auvergne, c'est aussi découvrir ses villages de caractère comme Besse la cité médiévale. C'est également aller à la rencontre d'un terroir, avec la visite d'une ferme qui a livré aux élèves les secrets de la fabrication du Saint Nectaire.

Un séjour inoubliable pour les enfants qui a pu se réaliser grâce aux différents partenaires que sont la municipalité et l'Association des parents d'élèves que nous remercions.



Sorties : visite aux caves de Roquefort et vélo rail

Lors de la dernière semaine de classe, les élèves ont eu le grand plaisir de visiter les caves de Roquefort et de pratiquer le vélo rail à Saint Eulalie de Cernon. Le matin, les élèves ont pu découvrir le secret de fabrication du roquefort. La visite s'est terminée avec la dégustation des trois catégories de roquefort produites dans cette cave. Une dégustation qui fut très appréciée. L'après-midi, les élèves ont été enthousiasmés par le vélo rail, un moyen de locomotion original. Le retour au point de départ s'est fait avec le train qui a également éveillé la curiosité des enfants. Ce fut une journée mémorable et riche en émotions.



Fête de l'école

Le vendredi 1^{er} juillet, c'était la fête à l'école Eugène Viala avec au programme d'une part une exposition ayant pour thème les multiples projets de cette année scolaire et d'autre part la diffusion du film relatant la classe de découverte dans le Puy de Dôme. Projection qui a enchanté tant les parents que les enfants qui se sont replongés dans les souvenirs de ce voyage. De chaleureux applaudissements sont venus saluer le travail des élèves avec leurs enseignantes. Pour clôturer la soirée, l'APE avait organisé un apéritif dînatoire. Un très bon moment de convivialité.



Visite du centre de secours à Salles-Curan

Jeudi 10 novembre, les élèves se sont rendus au centre de secours du village. Accueillis par le chef de centre Arnaud Creyssels, accompagné de Virginie, Clémence et Laurent, ils ont pu découvrir les diverses facettes du métier. Les sapeurs-pompiers ont présenté leurs différentes missions : secours à la personne, lutte contre les incendies, accidents de la circulation, protection de l'environnement... Des missions multiples et variées ayant toujours le même objectif, protéger la population. À Salles-Curan, ce sont 15 pompiers qui œuvrent toute l'année. Les élèves ont pu découvrir les différents engins utilisés lors des missions. Ils ont eu la chance de manipuler la lance à incendie mais également de monter sur le camion-citerne feux de forêt. Ils ont pu ensuite observer l'intérieur du véhicule de secours d'assistance aux victimes et ils ont essayé la tenue des pompiers ainsi que le casque ! Arnaud faisant parti du groupe cynotechnique, il a ensuite présenté son chien Nyx aux élèves en expliquant que ce dernier permet de faciliter la recherche de personnes ensevelies ou égarées. Il a précisé s'entraîner quotidiennement avec son malinois. Ensuite les élèves ont découvert la salle de sport, les vestiaires et le foyer. Une vidéo leur a été diffusée afin de les sensibiliser aux numéros d'appel d'urgence. Pour terminer la visite, les pompiers ont offert un goûter aux enfants ainsi qu'un diplôme de super pompier.

Un grand merci aux sapeurs-pompiers de Salles-Curan d'avoir fait briller les yeux des élèves. L'école Eugène Viala leur adresse un grand merci pour leur dévouement au service de la population tout au long de l'année.



Fresque artistique

Il a été proposé aux élèves de l'école la participation à la réalisation d'une fresque sur le mur de l'école. Ce beau projet porté par la municipalité a été mené avec les artistes Marion Delattre et Christian Meneses. Les élèves ont fort apprécié cette activité. En classe un travail a été mené sur les diverses œuvres des deux artistes.



Culture, patrimoine et course d'orientation à Peyrebrune pour l'école Eugène Viala

Vendredi 30 septembre, les élèves de l'école Eugène Viala se sont rendus sur le site de Peyrebrune sur la commune d'Alrance.

Ils ont été accueillis par les bénévoles de l'association les Amis de Peyrebrune pour la visite guidée de la tour. La projection d'une vidéo a plongé directement les élèves dans l'histoire de la tour. Ensuite, ils ont gravi les marches pour atteindre son sommet et découvrir un panorama grandiose. Pour les plus grands, la lecture des deux tables d'orientation a permis à ces derniers de se repérer dans ces paysages magnifiques. Enfin, munis d'une multitude d'informations, les élèves de la classe des grands ont pu répondre au questionnaire qui leur a été donné, le temps que les plus jeunes réalisent du land art avec les éléments naturels.

Ensuite, l'ensemble des élèves a pu travailler diverses compétences (lire et se repérer sur une carte, coopérer) à travers deux activités sportives. Du CE1 au CM2, les élèves ont participé à la course d'orientation qui jalonne le site avec la grande joie de trouver toutes les balises. Pour la classe des maternelles et CP, c'est un jeu de rallye photos en étoile qui leur a permis d'apprécier les beautés du site.

Cette journée a ravi les élèves et sera certainement suivie d'autres journées alliant culture, patrimoine et sport.



La venue du Père Noël à l'école

La veille, la municipalité a offert aux élèves un spectacle à la salle des fêtes avec le goûter. Les enfants ont été très heureux d'assister à cette pièce de théâtre remplie de rêve et d'espoir ! Le vendredi, c'est le Père Noël qui est venu rendre visite aux élèves. Comme tous les ans, il a été accueilli par les chants des enfants. Il a offert de nombreux cadeaux : jeux de construction, de topologie, puzzles, livres, jeux de société, robot à programmer ... pour les deux classes. Chaque enfant a également reçu un livre ! Cette belle journée s'est achevée par le goûter.



Toute l'équipe de l'école Eugène Viala vous souhaite une bonne année 2023.

Au fil des saisons avec l'école des Monts et Lacs

L'année 2022 a commencé avec un échange de couronnes et de galettes avec les aînés du foyer Beau Soleil. Le COVID, encore présent en début d'année dernière n'a pas permis d'échanges physiques mais le lien est resté puisque les enfants avaient prévu de belles couronnes pour les papis et mamis qui, en échange, par l'intermédiaire de Annette, les ont remerciés avec de succulentes galettes.

Céline est revenue pour les ateliers yoga. Elle a amené avec elle sa gentillesse, sa bonne humeur et toutes les techniques pour apprendre à nos petits écoliers à gérer leurs émotions.



Les cours d'anglais ont repris cette année avec Nathalie Célié, le professeur d'anglais du collège. Ces cours étaient adressés à toutes les classes depuis le tout petit de la maternelle jusqu'au grand CM2.

Jacques, notre intervenant en occitan depuis de nombreuses années, est revenu lui aussi avec une intervention dans toutes les classes chaque semaine.



Au mois de février, les élèves se sont transformés le temps d'un carnaval en footballeurs, fées, sorcières, infirmières et cuisinier, grand chef étoilé. Nul doute, des talents sont nés ce jour là.

Un projet a été suivi tout au long de l'année scolaire : le G2M (Goûter le Monde autour de Moi) dans la classe des plus grands.

Le CPIE du Rouergue s'est déplacé pour des ateliers sur le goût. (saveurs fruitées, boisées, etc...) Les enfants devaient goûter, reconnaître les yeux bandés des aliments aussi différents que du Gouda, des carottes, de la confiture de rhubarbe, du miel... Dans un deuxième temps, deux diététiciennes ont animé divers ateliers. Elles nous ont parlé des fruits et des légumes de saison et les enfants ont découvert des aliments un peu oubliés (le sarrasin, les pois cassés, les lentilles corail...)



Nous nous sommes rendus ensuite à la ferme du Maubert. Là, nous avons tout d'abord visité la ferme : les bergeries avec les brebis laitières, les agneaux, le séchage en grange. Puis, nous avons dégusté la célèbre glace du Maubert et même, oui ! même, Valérie nous a donné la recette et nous l'avons fabriqué nous même dans son laboratoire. Ne comptez pas sur nous pour divulguer la recette,



Le Comité Handisport Départemental est venu à l'école des Monts et Lacs. Il y a tout d'abord eu un échange entre les élèves et les animateurs. Les enfants ont pu se rendre compte qu'il y a de nombreux sportifs en situation de handicap à l'image de Théo Curin, sans bras ni jambes mais médaillé au jeux paralympiques dans la catégorie natation. Le comité handisport avait amené des fauteuils roulants pour mettre les enfants en situation. Voilà des interventions qui font grandir !

Dès le mois de mai, les séances piscine ont repris à la piscine d'Onet le Château pour obtenir le précieux sésame du « savoir nager ».

A la fin juin, deux classes découvertes étaient organisées :

Une classe cirque à Saint Sernin sur Rance pour les Maternelles et CP. Ils ont pu s'entraîner au jonglage, à la gymnastique, à la voltige sur poney.

Une classe océan à Meschers sur Gironde pour les CE/CM. Pendant une semaine, les enfants ont appris à faire du char à voiles, à fabriquer et piloter un cerf-volant. Ils ont aussi visité le magnifique village de Talmont en faisant un jeu de piste géant, la Corderie Royale à Rochefort et ont grimpé tout en haut du phare de Cordouan.

Les Portes Ouvertes ont eu lieu à la fin juin. Les nouveaux parents et les futurs élèves ont pu découvrir l'école de façon festive. L'APEL avait prévu des jeux en bois dans la cour de l'école pour les enfants pendant que les parents visitaient les locaux et étaient reçus par la directrice et les enseignants. Un lâcher de ballons avait lieu juste avant l'apéritif offert par l'APEL et un repas sous forme d'auberge espagnole qui s'est terminé tard dans la soirée. L'occasion pour tous de faire connaissance et de terminer l'année scolaire de façon festive après deux ans de contraintes COVID.

A la rentrée 2022, la bonne nouvelle est arrivée ! Au vu de l'augmentation des effectifs, un troisième poste a été octroyé. Ainsi, les élèves se répartissent ainsi :

Une classe de Maternelle avec Anne-laure VAYSSETTES aidée de Laurence COSTES le matin et de Laëtitia DUPONT l'après-midi.

Une classe de CP/CE1 avec Guileine REILHAN qui vient de Ceignac

Une classe de CE2/CM avec Claire LATIEULE qui assume également les fonctions de direction.

Les élèves se sont retrouvés avec un immense plaisir et ont fait connaissance avec leurs nouveaux copains.



En octobre, les plus petits ont découvert le moulin de Roupeyrac à Durenque ainsi que la vie des insectes et notamment des abeilles. Ils ont d'ailleurs ramené une bougie fabriquée par leurs soins.



Les maîtresses des plus grands ont emmené leurs élèves à un concert organisé par les Jeunesses Musicales de France à la MJC de Rodez.



C'est aussi à cette période- là qu'une magnifique fresque est née sur un mur communal de Salles-Curan à l'initiative de la mairie.

Le CROSS a eu lieu juste avant les vacances de Toussaint et a clôturé la période. Les élèves ont été récompensés par des médailles pour certains et pour tous un diplôme et un bon goûter.

Pour Noël, la mairie a offert aux enfants un très beau spectacle où la magie de Noël était bien présente avec des jouets qui reprenaient vie.



Enfin, avant les vacances, le père Noël a rendu visite aux petits élèves des Monts et Lacs avec sa hotte chargée de cadeaux. Nous avons eu droit, comme chaque année, au traditionnel lancer de papillotes, une joie pour les petits et les grands.

Dans les cartables des maîtresses, de nombreux projets ont germé pour l'année à venir : un spectacle à la salle des fêtes le 7 avril prochain, des séances de voile au CYVP, de l'acrobranche...

Toute l'équipe pédagogique, les parents d'élèves et les enfants de l'école privée remercient très sincèrement la municipalité pour son aide financière et matérielle et souhaitent à tous une excellente année 2023.

COLLEGE DES MONTS ET LACS

Une année de plus, toujours aussi riche d'apprentissages et de découvertes pour nos jeunes.

Effeillage au fil des mois :

JANVIER 2022 : Voyage scolaire au ski pour les classes de 6^{ème} 5^{ème} et intervention en arts visuels pour les classes de 4^{ème} 3^{ème}



Station de ski de Cauterets



Travail avec l'Artiste Fabrice LERROUX

FEVRIER 2022 : Projet G2M (Goûter le Monde autour de Moi) ; éducation au goût de la classe de 6^{ème} **MARS 2022** : Portes Ouvertes de l'établissement



Découvrir de nouvelles saveurs



Découvrir un nouvel univers scolaire



AVRIL 2022 : Voyage en Dordogne pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème}

Entre châteaux (dont celui de Joséphine BAKKER), maisons troglodytes et catapultes



Découvrir de nouveaux horizons

MAI 2022 : Théâtrale « la Petite histoire »,
classe de 4^{ème}
BRAVO !

Concours de « mise en voix » organisé par les éditions Nathan. Les filles de 3^{ème} sont 8^{ème} au national,



Découvrir de nouveaux talents

JUIN 2022 : Fin des « années collège » pour les plus grands, reconnaissants envers toute la communauté éducative



SEPTEMBRE 2022 : Le collège avec ses 124 élèves, 5 classes, 14 professeurs et 5 personnels Ogec



En piste pour une nouvelle année!

OCTOBRE 2022 : Election du nouveau Conseiller Départemental Junior, Candice ALAUZE qui remplace Juliette SOULIE. Nous les remercions de leur engagement citoyen pour représenter notre établissement et notre territoire.



Candice ALAUZE et Juliette SOULIE



**Candice et son suppléant Lény ARGUEL
dans l'hémicycle du Conseil
Départemental de l'Aveyron**

Préparer son orientation professionnelle avec la classe de 3^{ème}



Découverte dans le cadre de la journée du BTP de l'entreprise BALDET à Durenque



Découverte de la chambre des métiers de Rodez

A noter qu'un forum des métiers est organisé très prochainement au sein de l'établissement, à l'attention des élèves des classes de 4^{ème} et de 3^{ème}

Sorties pédagogiques et culturelles



Découverte de Millau



Visite au musée Soulagès le 20 octobre 2022. Le 26 octobre l'artiste ruthénois disparaissait à l'âge de 102 ans. **MERCI pour votre talent et votre générosité MONSIEUR SOULAGES.**

Découverte du Conseil Départemental de l'Aveyron



NOVEMBRE 2022 :

Savourer la réussite



« A fond la forme » avec le CROSS du collège et les athlètes en herbe. Le podium des médaillés



Remise des Diplômes du Brevet des Collèges

FELICITATIONS LES JEUNES !

DE

**ENSEMBLE SCOLAIRE
DES MONTS & LACS**

Participer à l'animation de notre village





Célébration de Noël



Quine de l'Ensemble Scolaire organisé par L'Association des Parents d'Elèves

Sans oublier la participation des collégiens à la commémoration du 11 Novembre.

Nous remercions très sincèrement la municipalité de Salles Curan pour son soutien et son aide indéfectible.

Les élèves de l'Ensemble Scolaire des Monts et Lacs (école et collège), les personnels, les enseignants, l'APEL, l'OGEC vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2023.

COMITÉ DES FÊTES DE BOULOC



Après deux années d'absence, la fête à Bouloc était de retour en 2022 avec également le repas des habitants de la paroisse.

La Fête votive du 17 au 19 juin

C'est avec beaucoup d'impatience que les membres du comité des fêtes et les villageois attendaient le retour de la fête votive arrêtée pendant 2 années en raison de l'épidémie de covid-19. Une année exceptionnelle avec une foule de personnes impressionnante pour un si petit village !

Ce week-end a commencé le vendredi soir avec un tournoi de quilles et un apéro, les habitués du tournoi étaient contents de pouvoir s'affronter durant plusieurs parties et partager un verre à la fin du concours.

Le samedi était très attendu de tous avec la venue du célèbre chanteur « Ricoune » connu pour ses musiques sudistes et chansons paillardes. C'est ainsi qu'il a enflammé Bouloc durant l'apéritif avec un public venu en nombre pour l'écouter. Ensuite, un repas veau d'Aveyron truffade préparé par Gérard Lacassagne a été servi sous le chapiteau. Le succès de l'apéritif et le nombre de personnes désirant manger beaucoup plus important que les autres années, ont obligé les membres du comité à préparer au dernier moment une centaine de repas supplémentaire Aligot/Saucisses pour satisfaire l'ensemble des personnes. Le reste de la soirée s'est poursuivi avec le bal disco animé par le groupe « Média Laser » jusqu'au petit matin.

Le chapiteau à peine finit de nettoyer que les plus anciens sont déjà là pour installer et préparer le déjeuner au tripoux du dimanche matin. Après avoir repris des forces, les jeunes sont de retour pour le passage de la paume dans le village et les hameaux des alentours. Une tradition qui s'était fait désirer dans les familles après deux années d'absences pour ces moments conviviaux autour d'un repas ou d'un verre partagé en famille et entre amis. Comme le samedi après-midi, un concours de pétanque en doublette était organisé ce dimanche après-midi ensoleillé. Pour marquer la fin du week-end, la boucherie Chauchard a répondu présent au dernier moment pour nous préparer un Aligot/Saucisse et assurer le repas du soir. C'est dans une ambiance chaleureuse et conviviale animée par le groupe « Duo à deux » que ce week-end intense et festif s'est achevé.



Le repas de village

Ce repas a eu lieu le 17 juillet 2022 et a réuni environ une centaine de personnes.

Il permet aux villageois de se retrouver pour partager un agréable moment et discuter avec ses voisins.

Un repas sous forme de buffet froid a été servi aux villageois pour les remercier de leurs participations à la fête votive.

Durant l'après-midi, une partie de pétanque s'est déroulée afin de bien terminer cette belle journée.

Le comité des Fêtes tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à nos festivités durant cette année 2022 afin de faire vivre nos petits villages.

Comité des fêtes de Saint-Martin-des-Faux : **une année bien animée !**

Après deux ans de perturbations et d'adaptations pour faire face à l'épidémie du Covid-19, le comité des fêtes de Saint Martin des Faux et ses nombreux bénévoles sont revenus en force pour cette année 2022.

Première animation, le quine du comité a, à nouveau, ravi les amateurs de jetons. De nombreux participants ont tenté de remporter les jolies lots concoctés par les bénévoles.

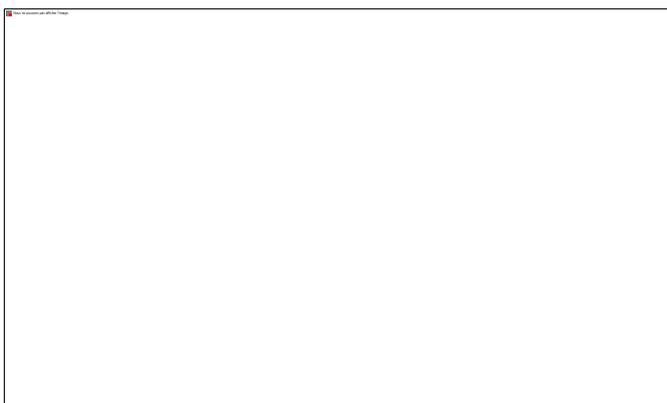


Après plus de 20 ans d'absence et pour le bonheur de tous, la fête estivale de Saint Martin a fait son grand retour, sous le concept de guinguette : le Faüs'sol y Fuego. Ainsi, le vendredi 22 juillet les faüssols ont troqué pulls et polaires pour tee-shirts et casquettes et ont accueilli de nombreux touristes et locaux pour passer une soirée conviviale en extérieur. Le début de soirée fut animée par le groupe « Les contres temps » et leur reprises musicales ensoleillées et rythmées. Les plus fêtards ont profité jusqu'au petit matin, ambiancés par dj Média Laser. C'est un retour

plus que réussi pour cet évènement estival, qui sera reconduit pour une édition 2023.

Rapidement, le comité s'est activé pour préparer la traditionnelle fête de la Saint Martin. Quelques semaines avant cet événement, afin de remotiver « les troupes » le comité organisait un repas avec l'ensemble des bénévoles. Plus de quatre-vingt personnes répondirent présents et furent heureuses de se retrouver. Rigolades, chants, danses, bonne humeur et joie ont rythmé la soirée.

C'est alors, le 11 novembre sous un soleil radieux, que débutait le week-end de la fête « aux Faux », marqué par le retour des aubades. Les plus jeunes sont partis à la rencontrent des habitants du village, le son de l'accordéon raisonnait dans le village.



Le vendredi soir, comme habituellement, le concours de belote et de tarot réunissait les amateurs de jeu de cartes et récompensait les meilleurs d'entre eux.

Le lendemain après-midi, la randonnée de 8km regroupant près de quatre-vingts personnes s'élançait avec enthousiasme sur les sentiers du Lévézou. La soirée qui s'en suit fut un réel succès ! En effet la salle des fêtes de Saint Martin des Faux n'a été que très rarement autant remplie de gens heureux de se retrouver. Alors que les plus gourmands se régalaient autour d'un repas composé de produits du terroir, le groupe festif LOL animait l'apéro avec des reprises musicales connues de tous. En suivant, Podium Equinoxe assura l'ambiance jusqu'au bout de la nuit. Très tôt le dimanche matin, les cuisiniers et cuisinières, serveurs et serveuses étaient prêts à régaler chacun en s'activant ardemment autour des plats de tripoux, des steaks... Les connaisseurs du renommé déjeuner « Made in Les Faux » étaient toujours aussi nombreux. Alors que les aubades reprenaient du service après un jour de pause pour rendre visite aux hameaux et fermes des alentours, les mini-olympiades musicales jouaient la salle des fête. Bonne humeur, auto-dérision, talents vocaux et déhanchés endiablés ont convaincu le jury « made in les faux » pendant que les jeux gonflables divertissaient les plus jeunes. La traditionnelle soirée raclette a conclu ce week-end festif plus que réussi !

A l'heure du bilan, le comité est satisfait et tient à remercier sincèrement ses nombreux bénévoles qui ont œuvré pour animer le village tout au long de l'année. Convivialité et amitié sont les maître-mots de chacun pour que Saint Martin reste un village où fait bon vivre.

Le prochain rendez-vous que propose le comité sera le quine qui aura lieu courant Mars, Avril 2023.

L'ensemble du comité vous adresse ses Meilleurs Vœux pour l'année 2023.

Le comité des fêtes

**_*_*_*_*_*_*_*_*_

Société de pêche : AAPPMA du Lévézou

L'association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Lévézou qui regroupe 7 communes, réalise un lâcher de 4000 truites par an en plusieurs fois au cours des mois de mars, avril et mai dans les lacs du Lévézou et notamment les lacs de la Gourde, de Saint-Amans, l'étang de Girman à Arvieu et sans oublier l'étang de Curan pour les jeunes de moins de 12 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 la Fédération Départementale a modifié la réglementation et les lâchers ne se font plus dans les ruisseaux.

Un concours de pêche a lieu dans le mois de juin à l'étang de Curan pour tous les jeunes du Lévézou et doivent être accompagnés d'un adulte.

En 2022, nous avons vendu 1025 cartes de pêche.

Bureau de l'AAPPMA du Lévézou : Président : Guy VIDAL

Trésorier : Christian COULON Secrétaire : Valentin GUITARD

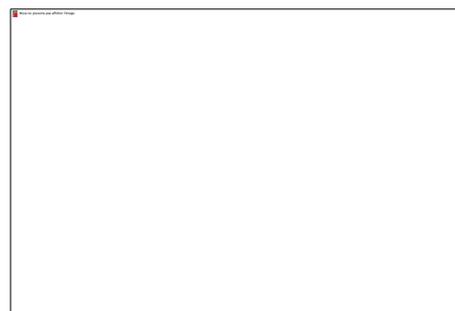
LA VIE DE NOTRE SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE-2022

Lors de l'assemblée générale du 15 juillet 2022 un renouvellement partiel du bureau a eu lieu sont entrés au bureau Patricia CALMETTES comme secrétaire adjointe et Didier MONTEILLET comme membre, bienvenue aux nouveaux, Laurent BELET et Xavier CHAMPAGNOL ne se sont pas représentés, merci aux sortants, le reste du bureau est inchangé.

Le Animations

Cette année beaucoup d'animations ont eu lieu avec un nombre conséquent de participants :

- le 26 mars 2022 quine de la chasse (rattrapage 2021) avec une bonne participation.
- le 28 mai 2022 une journée blaireau/renard avec l'association de vénerie sous terre (45 participants); c'est un mode de chasse avec des chiens qui sous terre bloquent les Blaireaux ou les renards, reste aux chasseurs à creuser à la pelle et à la pioche souvent 1 à 2 mètres au dessus du chien pour attraper l'animal. Une journée réussie avec beaucoup de captures, présents de la société de chasse le bureau, les piégeurs, les gardes, quelques bénévoles avec le soutien de Monsieur le Maire et de l'Administrateur local de la FDC Aveyron.
- le 15 Juillet 2022 notre assemblée générale.
- Le 03 Septembre 2022 à la salle des fêtes de SALLES CURAN le repas de la chasse en présences de nombreux propriétaires, servis par les chasseurs nous avons pu déguster un excellent repas préparé par nos « cordons bleus ».
- Le 14 septembre 2022 nous avons invités les chasseresses de l'Aveyron, après une belle traque une bonne paella attendait les participant(e)s à cette journée.
- le 03 décembre 2022 le quine annuel avec de magnifiques lots pour nos fêtes de fin d'années. Les joueurs et joueuses présents ont pu apprécier la confortable salle des fêtes, participation en hausse et super quine au profit du téléthon.



La Chasse

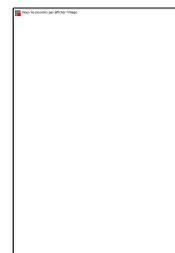
A la demande des propriétaires forestiers le nombre de chevreuil à prélever à été augmenté de manière conséquente ce qui nous autorise de belles chasses en cerfs, chevreuils, sangliers entraînant de nombreuses battues par semaine.

Pour le petit gibier c'est toujours difficile le Lièvre malgré les belles promesses du printemps n'est pas au rendez vous, suivant les secteurs. Malgré la sécheresse historique de l'été 2022 les oiseaux migrants sont présents sur le Levezou (canards, bécasses, grives,...)

Les différents lâchers de faisans et perdrix ont eu lieu comme les saisons précédentes.

Merci à tous les bénévoles et aux participants.

Les chasseurs de Salles Curan vous souhaitent à tous une bonne et heureuse année 2023.





Après quelques années que nous qualifierons de « difficiles », la Covid d'abord, puis l'obligation de mettre aux normes l'assainissement et le troisième sanitaire du camping, notre club a lutté, grâce aux bénévoles nombreux et aux soutiens financiers divers, pour ne pas rendre l'âme ! de nombreux dossiers de demande d'aide ont été réalisés, soutenus par la Mairie de Salles-Curan, et les résultats nous ont permis de sortir la tête de l'eau. Sans oublier le gros investissement des membres bénévoles du club, motivés par la passion qui anime tous les pratiquants de la voile, une activité à la fois ludique, sportive et écologique

Le club, animé par un tout nouveau conseil d'administration, revit à nouveau et les projets ne manquent pas pour refaire du CYVP une association sportive de pointe, attirante et accueillante.

Une flotte de bateaux flambant neufs nous ont permis de repartir sur de nouvelles bases et de satisfaire les nombreux touristes passionnés par ce sport : cours et locations ont connu, durant l'été 2022, un franc succès.

Malgré tout, notre ambition inchangée depuis de longues années est et restera la formation des jeunes. Ainsi grâce à l'aide du PETR-Syndicat mixte du Lévezou, également soutenue par la Mairie de Salles-Curan, nous avons accueilli en Juin 2022 des écoliers et des collégiens de Salles-Curan, Vezin du Lévezou, Canet, Ségur, Pont-de-Salars, pour un total de 225 séances, 124 en Optimists et 101 en catamarans.

Les enseignants qui accompagnent les jeunes explorent, au-delà du réel plaisir de la navigation, tout ce qui peut être abordé à partir de l'activité voile, à commencer par un respectueux rapport envers l'environnement, exploitable comme projet pédagogique pendant l'année.

En Juillet, nous avons également formé, en dehors du scolaire, une centaine de jeunes Aveyronnais.

Nous nous affichons ainsi **comme une école de voile pour le territoire.**

Seul point négatif à cette saison, c'est la canicule qui nous a forcés à annuler bon nombre de régates, par manque de vent mais aussi pour laisser le lac au ballet incessant des CANADAIRS et se soumettre à l'interdiction Préfectorale de supprimer toute compétition sportive durant cette période.

Entente SALLES-CURAN/CURAN - Football

Avant de revenir en détails sur cette année 2021, l'ensemble des licenciés (joueurs, éducateurs, dirigeants) et partenaires du club vous souhaite une excellente année 2022 et vous adresse ses meilleurs vœux.

Une nouvelle fois, cette année 2021, tout comme la précédente, a été marquée par le contexte sanitaire particulier. En effet, en raison de l'arrêt de la saison 2020/2021, dès le mois d'octobre 2020, celle-ci a été considérée comme saison blanche par les instances. Les différentes formations seniors avaient disputé seulement quelques matchs et les formations jeunes débutaient juste les différents championnats. Aucune rencontre officielle ne s'est alors déroulée au cours du 1^{er} semestre 2021. Seule l'école de foot a pu maintenir son activité, tant bien que mal, via uniquement des séances d'entraînements, sans brassage avec les clubs adverses.

Après ces longs mois d'arrêts et d'inactivité, les dirigeants étaient, clairement et sans surprise, plutôt inquiets à l'aube de préparer l'exercice 2021/2022.

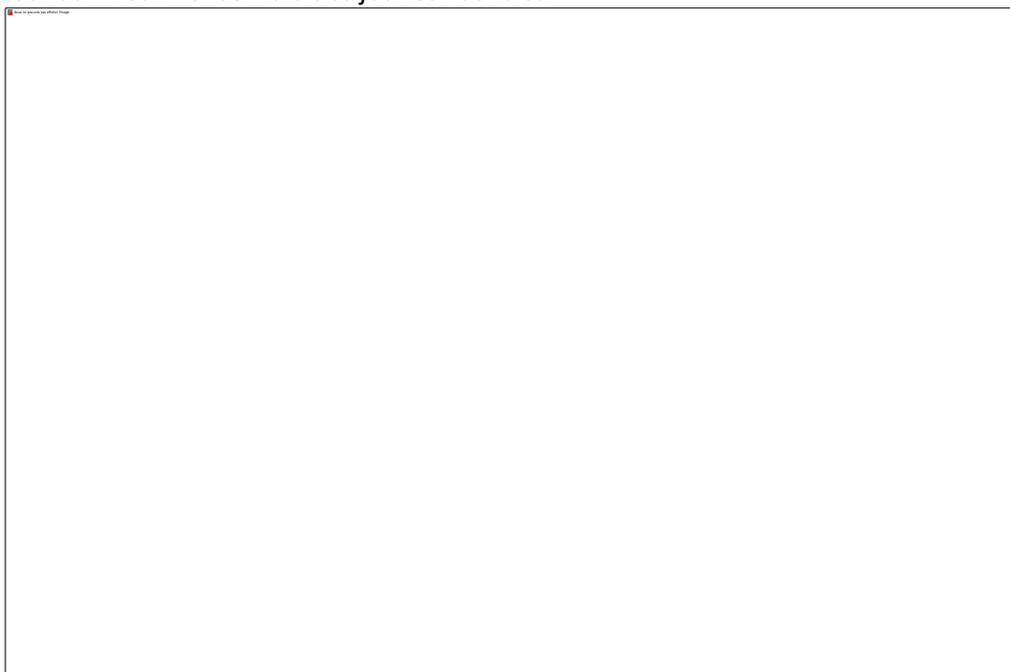
C'est donc plutôt avec joie mais aussi soulagement que le bureau et l'ensemble des éducateurs et responsables d'équipes ont vu les effectifs licenciés en nette progression pour atteindre le cap symbolique des 200 adhérents. Un niveau jamais atteint depuis la création du club, signal positif pour celui-ci.

Les activités ont donc pu reprendre fin juillet 2021 tout en respectant différents nouveaux protocoles, démarches, mesures et contraintes que nous connaissons tous aujourd'hui dans notre vie quotidienne.

La première partie de saison s'est déroulée globalement de façon plutôt concluante tant sur l'aspect organisationnel qu'en termes de résultat.

- Côté école de foot, avec environ 90 jeunes joueurs et joueuses, l'ESCC joue un rôle majeur au sein de l'entente Rasper-Levezou. Engagée dans l'ensemble des catégories au sein des différents championnats représentés avec des résultats favorables et de nets progrès, l'ESCC démontre que l'avenir du club passe par son implication dans l'encadrement des plus jeunes. En 2021, le club a poursuivi sa structuration notamment concernant l'élaboration de son projet club qui fixe les orientations au sein des dimensions sportives, éducatives et associatives.

Le bureau tient à remercier l'ensemble des éducateurs du pôle jeunes, investis et actifs afin de faire progresser au mieux l'ensemble des jeunes licenciés.



- Côté seniors, les quatre formations ont quasiment bouclé la moitié de leur saison avec des résultats plutôt satisfaisants.

L'équipe féminine, au sein de l'élite départementale, avec un groupe rajeuni et quelque peu modifié, éprouve des difficultés à enchaîner les performances au cours de cette première partie de saison. Gageons que la progression des plus jeunes éléments et l'expérience acquise lors de ces premiers matchs puissent permettre de signer une seconde meilleure partie de saison et assurer le maintien au niveau actuel

Côté garçons, les très bons résultats de l'équipe 3, évoluant en Départementale 5, s'inscrivent dans la continuité des saisons précédentes. En effet, leur persévérance est récompensée par l'excellent début de saison actuel, la formation de l'ESCC étant classée actuellement dans le trio de tête de sa poule. En maintenant ce sérieux et cette assiduité, le groupe 3 devrait pouvoir être en mesure de s'offrir une phase retour dans la continuité de la première partie de cette saison.

Concernant l'équipe 2, malgré un groupe voué à souvent évoluer, comme toute équipe réserve, a trouvé une certaine stabilité tant dans ses performances que dans son fonctionnement. En position de second à la trêve et encore qualifiée en Coupe d'Aveyron, le bilan final de cette formation, savant mélange d'expérience et jeunesse, sera totalement dépendant de l'implication et de la volonté des joueurs à vouloir performer.

Enfin, l'équipe fanion peut enfin se jauger au niveau régional, une première pour le club à ce niveau de compétition. Si le défi pour se maintenir s'annonce immense et passionnant, à la trêve, l'ESCC a signé une première partie de saison satisfaisante, avec un objectif initialement fixé largement atteignable. Espérons que cette seconde partie s'inscrive dans la continuité, afin de pouvoir espérer enchaîner une nouvelle saison au niveau régional, ce qui resterait, au regard des moyens du club et des clubs présents à ce niveau, un véritable petit exploit.



Concernant la dimension associative, le bureau en place (cf. membres ci-après) a été reconduit lors de l'assemblée générale en juillet 2020, avec l'objectif maintenu de structurer et consolider la partie associative et son fonctionnement.

L'absence d'animations depuis de nombreux mois ne rend pas la tâche aisée mais le bureau s'évertue malgré tout à maintenir les animations compatibles avec les mesures sanitaires du moment (quine fin octobre 2021, repas de fin de saison en juillet 2021 et vente du calendrier du club début 2021 et actuellement pour l'édition 2022).

Enfin, l'**Entente SALLES-CURAN/CURAN** remercie également l'ensemble des habitants des communes, les municipalités, les partenaires, mécènes et sponsors qui, par leurs diverses actions, soutiennent le club et ses valeurs en participant aux diverses manifestations du club.

Organisation associative et sportive du club

Bureau

Co-présidents : Bastien Monteillet et Benjamin Carrière

Secrétaire / Responsable commissions : Bastien Roques

Responsables financiers : Vincent Merlhe et Frédéric Terral

Membres : Kevin Arnal et Gaël Buscaylet

Responsables équipes et catégories

Equipe 1 : Eric Camara et Sylvie Costes

Equipe 2 : Alexandre Astorg et Cédric Rigal

Equipe 3 : Loïc Vassalo, Gaël Buscaylet et Pierre Carrière

Filles : Julien Douls et Aurélie Merlhe

U18 Filles : Léa Bernard, Lucie Boulouys et Méguie Monteillet

U17 : Benoît Alibert (Alrance) et Théo Lavabre (Haut Lévézou)

U15 : Mathieu Gaubert, Christophe Fabre et Alain Comayras

U13 : Vivian Vassalo et Jérémie Landes (Costecalde/Lestrade)

U11 : Lionel Arguel et Bernard Carrière

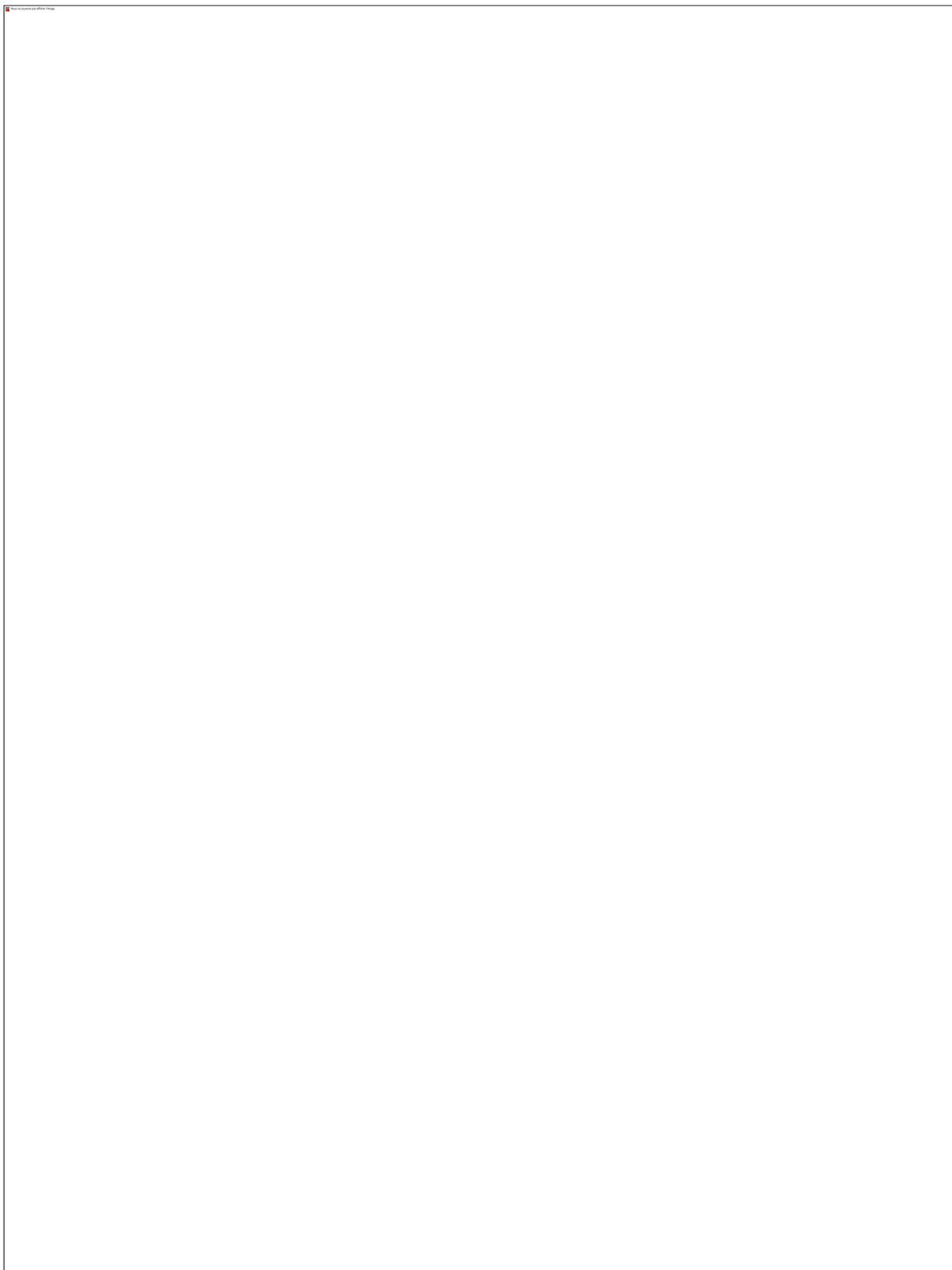
U9 : Florian Gaubert, Fabien Laur et Philippe Belet (Costecalde/Lestrade)

U7 : Yannick Gaubert, Julien Cluzel et Benoît Bru

Arbitres officiels : Vincent Barthes et Gaétan Bounhol

Pour mémoire, l'Entente Salles-Curan / Curan est en entente avec les clubs voisins d'Alrance et Costecalde/Lestrade (pour les catégories U7 à U17) et Haut Lévézou (pour les catégories U15 et U17). Entre parenthèses, sont précisés les clubs d'appartenance des dirigeant(e)s présent(e)s dans l'encadrement de ces formations. L'ensemble des autres dirigeants est licencié à l'ESCC.

Retrouvez toute l'actualité de l'ESCC sur les différents réseaux sociaux du club (Facebook, Instagram et Twitter : ESCC Officiel)



Edité et réalisé par la Mairie de SALLES-CURAN
Place de la Mairie
12410 SALLES-CURAN

05 65 46 35 21 contact@salles-curan.fr